



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2017

**DU CREDIT AGRICOLE
ATLANTIQUE VENDEE**

En application des articles 221-1, 222-4, 222-5 et 222-6 du Règlement général de l'AMF

SOMMAIRE

1. Attestation du responsable de l'information	P. 3
2. Rapport de gestion semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2017	P. 5
3. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2017	P. 54
4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017	P. 110

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Responsable de l'information relative à la Caisse régionale

- Monsieur Patrice CHERAMY, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée,

Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que :

- les comptes consolidés du premier semestre de l'exercice 2017 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation,
- le rapport de gestion semestriel ci-joint présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Nantes,
Le 28 Juillet 2017


Le Directeur Général,
Patrice CHERAMY

SOMMAIRE

1. Attestation du responsable de l'information	P. 3
2. Rapport de gestion semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2017	P. 5
3. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2017	P. 54
4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017	P. 110

RAPPORT DE GESTION SEMESTRIEL
DU CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE
AU 30 JUIN 2017

Table des matières

I – PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS	8
1. Changements de principes et méthodes comptables.....	8
2. Evolution du périmètre de consolidation.....	8
II – RESULTATS CONSOLIDÉS.....	8
1. Environnement économique et financier	8
2. Résultats consolidés	9
2.1. <i>Le produit net bancaire</i>	9
2.2. <i>Les charges de fonctionnement nettes</i>	10
2.3. <i>Du résultat brut d'exploitation au résultat net</i>	11
III – STRUCTURE FINANCIÈRE	13
1. Les fonds propres	13
2. Les ratios prudentiels.....	13
3. Les parties liées	14
3.1. <i>Les filiales</i>	14
3.2. <i>Les participations</i>	14
IV – FACTEURS DE RISQUES.....	15
1. Risque de crédit	16
1.1. <i>Objectifs et politique</i>	16
1.2. <i>Gestion du risque de crédit</i>	19
1.3. <i>Exposition</i>	23
1.4. <i>Coût du risque</i>	24
1.5. <i>Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2017 sur le risque de crédit</i>	24
1.6. <i>Risques de contrepartie sur titres et dérivés</i>	25
2. Risque de marché	28
2.1. <i>Principales évolutions</i>	28
2.2. <i>Risque action</i>	29
2.3. <i>Exposition</i>	30
2.4. <i>Perspectives d'évolution pour le second semestre 2017</i>	30
3. Gestion du bilan	30
3.1. <i>Risque de taux d'intérêt global</i>	30
3.2. <i>Risque de change</i>	32
3.3. <i>Risque de liquidité et de financement</i>	32
3.4. <i>Politique de couverture</i>	34
4. Risques du secteur de l'assurance	34
5. Risques juridiques.....	34
7. Risques opérationnels	36
8. Risques de non-conformité	36
V - LES CERTIFICATS COOPERATIFS D'INVESTISSEMENT.....	38
1. L'évolution du nombre de titres.....	38
2. La valeur boursière	38
3. Le rendement du titre.....	38
4. Le programme de rachat des CCI Atlantique Vendée.....	38
VI – DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE	39
1. Textes de référence en matière de contrôle interne - références internationales émises notamment par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire - références légales et réglementaires	40
1.1. <i>Références propres au Crédit Agricole</i>	40
1.2. <i>Références internes à la Caisse régionale Atlantique Vendée</i>	40
2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne	40
2.1. <i>Principes fondamentaux</i>	40
2.2. <i>Pilotage du dispositif</i>	41
2.3. <i>Rôle du Conseil d'Administration</i>	41

2.4.	<i>Rôle des comités</i>	42
2.5.	<i>Rôle de l'organe de direction</i>	43
2.6.	<i>Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales</i>	43
3.	Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auquel est soumise l'entreprise.....	44
3.1.	<i>Mesure et surveillance des risques</i>	44
3.2.	<i>Dispositif de contrôle permanent</i>	46
3.3.	<i>Dispositif de contrôle interne particulier</i>	47
3.4.	<i>Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière</i>	47
3.5.	<i>Contrôle périodique (audit)</i>	50
	VII – TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES	52

I – PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

1. *Changements de principes et méthodes comptables*

Les comptes consolidés semestriels résumés de la Caisse régionale Atlantique Vendée ont été établis conformément aux normes telles qu'exposées dans l'annexe des comptes de ce présent rapport.

2. *Evolution du périmètre de consolidation*

Le périmètre de consolidation est défini dans l'annexe des comptes de ce rapport.

II – RESULTATS CONSOLIDÉS

1. *Environnement économique et financier*

Les **encours de collecte** s'élèvent à 21 394 millions d'euros, en hausse de 6,5 % par rapport au 30 juin 2016. La collecte bilan, en augmentation de 8,3 % sur un an, est soutenue par l'évolution de la collecte monétaire (+11,4 %) et le total épargne (+6,6 % sur un an).

Parallèlement, la Caisse régionale maintient une bonne dynamique sur l'assurance vie dont les encours progressent de 2,5 % sur un an.

Les **encours de crédits** sont en hausse de 4,2 % par rapport au 30 juin 2016 à 15 538 millions d'euros. Cette évolution annuelle est portée par la hausse des encours habitat de 6,9 % et des prêts personnels pour 11 %. Les encours de crédits d'équipement et trésorerie sont en baisse respectivement de 1,5 % et 4,4 %.

2. Résultats consolidés

2.1. Le produit net bancaire

Le produit net bancaire atteint 230 millions d'euros, il est en diminution de 5,2 % sur un an.

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	Évolution
+ Produits d'intérêts & assimilés	233 084	254 334	-8,4%
- Charges d'intérêts & assimilés	-109 425	-132 101	-17,2%
+ Commissions produits	105 638	111 340	-5,1%
- Commissions charges	-28 711	-24 108	19,1%
+ Gains ou pertes nets sur instr fin à la JV par résultat	990	2 473	-60,0%
+ Gains ou pertes nets sur AFS	28 826	29 958	-3,8%
+ Produits des autres activités	1 427	2 570	-44,5%
- Charges des autres activités	-1 867	-1 979	-5,7%
PRODUIT NET BANCAIRE	229 962	242 487	-5,2%

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 233,1 millions d'euros contre 254,3 millions d'euros en juin 2016, en diminution de 8,4 %. Ils sont constitués pour l'essentiel par les intérêts sur opérations avec la clientèle en baisse de 14,5 millions d'euros et dans une moindre mesure par les intérêts sur opérations internes au Crédit Agricole en baisse de 7,4 millions d'euros (dont EUREKA pour 7,9 millions d'euros).

Les intérêts et charges assimilés s'élèvent à 109,4 millions d'euros contre 132,1 millions d'euros, en diminution de 17,2 % sur un an. Cette évolution s'explique majoritairement par :

- la baisse des intérêts sur opérations internes au Crédit Agricole pour 14,1 millions d'euros,
- la baisse des intérêts sur opérations avec la clientèle pour 9,3 millions d'euros.

Les produits des commissions passent de 111,3 millions d'euros en juin 2016 à 105,6 millions d'euros à fin juin 2017, en diminution de 5,1 %. Cette baisse s'explique principalement par :

- la diminution des commissions variables CAMCA (suite à notre renonciation, en mai 2016, aux garanties reçues sur les crédits habitats des générations 2000 à 2006) pour 10,1 millions d'euros,
- l'augmentation des commissions sur assurances décès invalidité pour 5,6 millions d'euros,
- l'augmentation des commissions sur les produits d'assurance vie pour 1,1 million d'euros.

Les commissions charges s'élèvent à 28,7 millions d'euros à fin juin 2017 contre 24,1 millions un an plus tôt. Cette augmentation est principalement liée aux commissions charges sur les produits d'épargne du groupe Crédit Agricole en lien avec la différence entre le prix versé aux clients et les intérêts de placement.

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par résultat affichent un résultat positif à fin juin 2017 de 1 million d'euros contre un résultat positif de 2,5 millions d'euros à fin juin 2016. Cette baisse est principalement liée à la diminution des plus-values réalisées sur actifs à la juste valeur par résultat sur option.

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ressortent à 28,8 millions d'euros à fin juin 2017 contre 30 millions d'euros un an plus tôt. Cette diminution de 1,1 million d'euros est essentiellement liée aux variations suivantes :

- augmentation des dividendes pour 3,2 millions d'euros, en particulier de la SAS Rue de La Boétie intégralement versés en espèces,
- augmentation des moins-values sur titres AFS pour 4,4 millions d'euros. Cette tendance est principalement justifiée par la cession des titres de la SNC Clem Bail en janvier 2017 et la réalisation d'une moins-value de 5,7 millions d'euros.

Les produits des autres activités s'élèvent à 1,4 million d'euros contre 2,6 millions d'euros en juin 2016.

Enfin, **les charges des autres activités** sont égales à 1,9 million d'euros à fin juin 2017 contre 2 millions d'euros à fin juin 2016.

2.2. Les charges de fonctionnement nettes

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	Evolution
Frais de personnel	75 140	73 723	1,9%
Autres frais administratifs	50 252	43 931	14,4%
Dotations aux amortissements	4 907	4 446	10,4%
Total des charges de fonctionnement	130 299	122 100	6,7%

Les charges de fonctionnement augmentent de 6,7 % par rapport à juin 2016.

Les charges de personnel représentent 57,7 % du total des charges de fonctionnement, soit 75,1 millions d'euros contre 73,7 millions d'euros à fin juin 2016, en augmentation de 1,9 %. Cette hausse de 1,4 million d'euros est essentiellement liée à la hausse des effectifs et à la modification du mode de rémunération dite

« rétribution globale » ainsi que de la comptabilisation théorique de l'enveloppe d'intéressement/participation.

Les autres frais administratifs atteignent 50,2 millions d'euros à fin juin 2017. Ils sont en hausse de 14,4 % par rapport à juin 2016, soit une augmentation de 6,3 millions d'euros principalement liés à :

- la hausse des impôts et taxes pour 0,9 million d'euros,
- la hausse des charges sur services extérieurs pour 1,1 million d'euros,
- l'augmentation des charges de sous-traitance de CA Technologie et de CA Services pour 1,9 million d'euros,
- la provision pour une pénalité de 2 millions d'euros suite à un contrôle sur les procédures réalisé par l'A.C.P.R en 2015. Ce contrôle portait sur le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 4,9 millions d'euros, en augmentation sur un an de 10,4 %. Ces dotations intègrent les investissements réalisés dans l'immobilier et la mise en place du nouveau concept agence « horizon ».

Déduction faite des charges de fonctionnement, **le résultat brut d'exploitation** s'élève à 90,7 millions d'euros, en baisse de 17,2 % sur un an.

2.3. Du résultat brut d'exploitation au résultat net

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	Evolution
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	99 663	120 387	-17,2 %
- Coût du risque	-9 071	-7 592	19,5 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	90 592	112 795	-19,7 %
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	118	-74	-259,5 %
RESULTAT AVANT IMPOT	90 710	112 721	-19,5 %
- Impôts sur les bénéfices	-17 412	-27 758	-37,3 %
RESULTAT NET	73 298	84 963	-13,7 %
Intérêts minoritaires	0	0	
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	73 298	84 963	-13,7 %

La variation du **coût du risque** d'une année sur l'autre résulte principalement des mouvements relatifs aux provisions sur clients douteux et litigieux, aux provisions collectives et filières et aux provisions pour risques et charges.

Le coût du risque au 30 juin 2017 s'élève à 9 millions d'euros, contre 7,6 millions d'euros un an plus tôt. Cette évolution à la hausse est principalement liée à :

- l'augmentation du coût des provisions collectives (qui passe d'une reprise nette de 6,9 millions d'euros au 30 juin 2016 à une dotation nette de 1 million d'euros au 30 juin 2017),
- la diminution du coût des provisions CDL (dotation et pertes nettes des reprises) de 5,1 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation s'élève à 90,6 millions d'euros au 30 juin 2017, en baisse de 19,7 %.

La charge fiscale du premier semestre 2017 s'établit à 17,4 millions d'euros, en baisse de 37,3 % sur un an. Elle est impactée par la reprise d'impôt différé de 5,6 millions d'euros en lien avec la cession des titres de la SNC Clem Bail.

Conformément à l'article 223 quinzième du Code Général des Impôts, l'obligation est faite d'informer les sociétaires sur les réintégrations de certains frais généraux. Au 30 juin 2017, ont été réintégrés à ce titre :

- Loyers non déductibles sur véhicules..... 15 000 euros

Le résultat net au 30 juin 2017 s'élève à 73,3 millions d'euros en baisse de 13,7 %.

III – STRUCTURE FINANCIERE

1. *Les fonds propres*

Les **capitaux propres** s'élèvent à 2 569 731 milliers d'euros au 30 juin 2017.

Les **capitaux propres** englobent :

- le capital et les réserves liées, constitués des parts sociales, des CCI, des CCA et des primes d'émission, pour un montant de 503 117 milliers d'euros,
- les réserves pour 1 948 911 milliers d'euros,
- les gains et pertes latents ou différés pour 44 405 milliers d'euros,
- le résultat du premier semestre 2017 pour 73 292 milliers d'euros.

2. *Les ratios prudentiels*

	Minimum
Au 30/06/2017 :	
Ratio CRD4 Bâle 3 transitoire	17,91 %
Coefficient de liquidité Bâle 3 à 1 mois (LCR)	103,1 %
	9,25 %
	80 %

Ces deux ratios sont examinés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (A.C.P.R.) :

- le total ratio CRD4 Bâle 3 transitoire qui rapporte les fonds propres nets aux expositions pondérées du bilan et du hors bilan s'élève à 17,91 % au 30 juin 2017 : il était donc supérieur à la norme exigée de 9,25 %,
- le coefficient de liquidité Bâle 3 à 1 mois qui rapporte les réserves liquides aux sorties nettes de trésorerie à 1 mois. Ce ratio dépasse la norme minimale de 80 % au 30 juin 2017.

Enfin, le ratio de contrôle des grands risques, complémentaire du ratio de solvabilité européen, permet de s'assurer que les établissements de crédit ont une bonne dispersion de leurs risques clientèle. Ces règles doivent répondre aux critères suivants :

- les crédits à un même emprunteur ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres,
- la somme des crédits supérieurs à 10 % des fonds propres nets ne doit pas dépasser 8 fois le montant de ces derniers.

Au 30 juin 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée respecte ces règles.

3. Les parties liées

3.1. Les filiales

La situation et l'activité des principales filiales se résument comme suit :

Liste des filiales et participations détenues à plus de 25 % par la Caisse régionale Atlantique Vendée et sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif : situation au 30 juin 2017.

Dénomination sociale	Activités renseignées au K Bis	Chiffres au dernier arrêté (en milliers d'euros)		
		Date du dernier arrêté	Chiffre d'affaires	Résultat net
SAS CAAVIP	Aquisition, détention, administration, gestion, cession totale ou partielle de toute participation majoritaire ou minoritaire au capital de toute société ayant une activité immobilière.	31/12/2016	0	41
SAS VILLAGE BY ATLANTIQUE VENDEE	Favoriser la promotion et la diffusion de l'innovation, notamment par l'accompagnement des jeunes entreprises, par le regroupement et la mobilisation de talents et partenaires pertinents dans le domaine de l'innovation, le développement et la transformation des comportements et des expertises liées à l'innovation grâce à la formation et au partage de l'expérience.		Société créée courant décembre 2016 dont le premier exercice sera clôturé au 31/12/2017	
SARL LE PERTUIS	Achat, construction, location, vente de tout immeuble ou partie d'immeuble à usage d'habitation de commerce ou de bureau, prise de participation dans toutes les sociétés ayant pour objet la location construction vente d'immeubles, réalisations de travaux d'aménagement et d'équipement de terrains ou de toutes autres opérations immobilières.	31/12/2016	499	191
SCI PANORAMIC	Propriété, jouissance, administration, de tous immeubles et droits immobiliers.	31/12/2016	50	37
SCI CHALLANS	Acquisition et gestion de tous immeubles.	31/12/2016	112	51
SCI LES SABLES	Acquisition et gestion de tous immeubles.	31/12/2016	125	53
SCI LES TERRES NOIRES	Gestion, administration, acquisition, aliénation de tous les biens immobiliers et de tous les biens mobiliers nécessaires à l'exploitation des immeubles.	31/12/2016	753	-140

3.2. Les participations

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée détient des participations dont les plus importantes correspondent à :

- la SAS Rue La Boétie : ces titres ont été acquis dans le cadre de la mise sur le marché des titres de Crédit Agricole S.A. en décembre 2001,
- la SAS SACAM Mutualisation : ces titres ont été acquis dans le cadre de la simplification capitaliste du groupe Crédit Agricole début août 2016.

En synthèse les participations les plus significatives sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Catégorie du titre	Valeur d'acquisition (en milliers d'euros) (a)	Réévaluation des titres (b)	Dépréciation durable (c)	Valeur nette (a + b + c)	Capital détenu (en %)	Droits de vote détenus (en %)
SAS RUE LA BOETIE	AFS (1)	591 252	9 193	-13 917	586 528	3,12	3,12
SACAM MUTUALISATION	AFS	560 556	6 660		567 216	3,02	3,02
SACAM INTERNATIONAL	AFS	28 049	1 777	-11 688	18 138	3,12	3,12
SACAM DEVELOPPEMENT	AFS	22 620	1 076		23 696	3,10	3,10
UNEXO	AFS	21 104	7 829		28 933	13,79	13,79
CAAVI PARTICIPATION	AFS	14 000	0	-8 069	5 931	100,00	100,00
SACAM AVENIR	AFS	5 125	0		5 125	3,51	3,51
SACAM IMMOBILIER	AFS	4 411	1 658		6 069	3,16	3,16
C2MS	AFS	3 596	3 232		6 828	6,78	6,78
DELTA	AFS	2 535	0		2 535	3,19	3,19
SACAM PARTICIPATION	AFS	2 211	792		3 003	3,05	3,05
SACAM FIA NET EUROPE	AFS	1 663	0	-1 663	0	3,52	3,52
SACAM FIRECA	AFS	1 388	99	-820	667	3,11	3,11
CREDIT AGRICOLE TITRES	AFS	1 173	141		1 314	2,00	2,00
COFILMO	AFS	947	817		1 764	20,55	20,55
CA PROTECTION SECURITE	AFS	722	13 308		14 030	22,23	22,23
SACAM ASSURANCE CAUTIONS	AFS	596	2 035		2 631	6,07	6,07

(1) : Pour les titres de la SAS Rue La Boetie, par exception la valorisation du titre est au coût.

Par ailleurs, les principaux mouvements enregistrés sur le premier semestre 2017 sur les titres de participation sont les suivants :

Acquisition ou participations aux augmentations de capital :

Dénomination des sociétés	Montant en euros	Activité des sociétés
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SOLUTIONS	10	Société de moyens apportant les solutions techniques aux Caisses régionales du groupe Crédit Agricole dans le domaine de l'assurance IARD.
SAS FI VENTURE	169 800	La société a pour objet exclusif, en France et à l'étranger, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à savoir : - la réalisation de toutes opérations d'investissement et de financement dans le capital des sociétés innovantes agissant dans les domaines des services financiers, bancaires et d'assurances susceptibles de participer à la transformation digitale et numérique des métiers de la banque et de l'assurance (fintech/insurtech, économie du partage, internet mobile et internet des objets, data science, blockchain, intelligence artificielle, etc...)

Cessions ou reductions de nos participations :

Dénomination des sociétés	Cessions (prix de vente en euros)	Dont plus ou moins values	Activité des sociétés
SNC CLEM BAIL	524 200	-5 663 050	Crédit bail fiscal pour le financement d'un navire cargo pour un client.
CAAGIS - GESTION INFORMATIQUE ET SERVICES	260 950	6 860	Fournir des prestations techniques et administratives à ses associés concourant à la réalisation d'opérations d'assurances.
IMMOBILIÈRE DE LA SEINE	260 280	0	Acquisition d'immeubles de bureaux, boulevard Haussmann à Paris.

IV – FACTEURS DE RISQUES

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier 2016, dans le chapitre consacré aux facteurs de risques du rapport de gestion (pages 33 et suivantes).

Les principales catégories de risques auxquels le groupe Crédit Agricole est exposé sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de change, de prix), et les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité).

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2017 sont présentées ci-dessous.

Fin 2016, la Caisse régionale Atlantique Vendée a défini son appétence aux risques au travers de la démarche de déclaration d'appétence. Cette déclaration a été validée par le Conseil d'Administration du 24 février 2017, après examen par le comité des risques du 13 décembre 2016.

Réalisée en cohérence avec la stratégie du groupe Crédit Agricole, elle s'appuie sur les travaux menés, pour chaque typologie de risques, par la Caisse régionale Atlantique Vendée sur son propre périmètre dans un cadre coordonné au niveau groupe Crédit Agricole par l'organe central, en tenant compte d'axes stratégiques quantitatifs et qualitatifs.

Un suivi des indicateurs stratégiques transmis à la gouvernance est réalisé régulièrement.

1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, la Caisse régionale Atlantique Vendée assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

1.1. Objectifs et politique

La stratégie risque est définie à travers la politique crédit et la déclaration d'appétence aux risques. La politique crédit est proposée par les responsables de marché et le directeur de la finance, des risques et des engagements. Elle est validée en Comité de direction et approuvée par le Conseil d'Administration.

La politique crédit définit, pour l'ensemble des marchés, le dispositif de distribution du crédit. Sont déclinées pour chacun des marchés :

- les règles d'octroi,
- les règles de délégation,
- les limites (territoriale, d'engagement ou sectorielles),
- les règles en matière de garantie,
- les règles en matière de concentration et de partage des risques,
- les structures et modalité de suivi et de surveillance des risques,
- la politique de taux.

La politique crédit est révisée annuellement. La révision 2016 a été approuvée par le Comité de direction du 5 décembre 2016 et validée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2016 pour une application début 2017.

Les évolutions sont mentionnées dans le document de référence 2016.
Il n'y a pas eu d'évolution significative au cours du 1^{er} semestre 2017.

D'une manière générale, la Caisse régionale Atlantique Vendée recherche un équilibre entre son développement et la gestion du risque.

Compte tenu des caractéristiques économiques de la région (dynamisme et diversité), du niveau de risque de la Caisse régionale et d'une forte concurrence, l'entité ne prévoit que très peu d'exclusion à priori concernant des secteurs d'activité, des clientèles ou des opérations. En revanche, l'entité est soumise aux règles de territorialité définies par le groupe Crédit Agricole.

Cette ouverture des critères est compensée par une approche historiquement prudente du risque qui se caractérise par :

- le respect de ratios fondamentaux tels que le taux d'endettement ou la capacité de remboursement pour la clientèle des particuliers et, depuis quelques années, par le renforcement des exigences en matière d'apport,
- des niveaux de délégation différenciés en fonction des métiers, des marchés, des cotations Bâle 2, du projet, des engagements des clients, des taux pratiqués, des garanties,
- des procédures d'octroi avec plusieurs niveaux d'analyse,
- des procédures d'octroi dont certaines sont basées sur des scoring validés et testés,
- une politique de garantie forte,
- des limites d'engagement individuel ou de marché,
- une politique de partage des risques fréquente sur les contreparties les plus importantes,
- une approche globale de la rentabilité de l'opération.

L'objectif est également de trouver le juste équilibre entre efficacité commerciale et analyse du risque. La politique crédit a donc été conçue de façon à ce que les délégations d'octroi du crédit soient inversement proportionnelles à la prise de risque.

En conséquence, plus les dossiers sont importants ou plus ils sortent des normes de bonne gestion (cotation dégradée, activités plus risquées, montant du projet important, encours déjà conséquent, etc.), plus les processus d'analyse et de décision se renforcent.

Les dossiers les plus importants (niveau différent fixé par marché) font l'objet d'une double analyse, voire d'une triple analyse. En effet, ces derniers sont instruits par le marché concerné (puisque hors délégation du réseau) ; ils font ensuite l'objet d'un passage en comité des engagements. Ce comité n'a pas de pouvoir de décision, il émet un avis à destination des membres du comité des prêts. Le comité des engagements est composé d'au moins deux directeurs dont un Directeur Général

Adjoint, d'un représentant du contrôle des risques et des analystes des marchés concernés. Il se réunit toutes les semaines.

Les dossiers qui sont les plus fragiles (notes dégradées) ou qui portent des encours les plus conséquents font l'objet d'un avis risque indépendant émis par le contrôle des risques. Cet avis vient ainsi compléter l'avis émis par le comité des engagements. Ce dispositif a été élargi à l'ensemble des marchés en 2017 (95 avis ont ainsi été émis au cours du 1^{er} semestre 2017).

Les dossiers sont ensuite soumis aux comités des prêts de proximité de la Caisse régionale. Ces comités agissent par délégation du Conseil d'Administration et ont vocation à décider. Ils sont composés de membres du Conseil d'Administration et d'un cadre de direction et se réunissent toutes les semaines.

Par ailleurs, le comité des prêts peut demander à ce que le décideur final soit le Bureau du Conseil lorsqu'il s'agit d'un dossier à enjeu financier ou politique fort.

La politique prévoit également des mécanismes de réduction des risques tels que le recours à Foncaris pour les plus grands encours ou la syndication des crédits, soit avec d'autres Caisses régionales, soit avec d'autres entités du groupe Crédit Agricole, soit avec d'autres établissements bancaires.

Dans le cadre des contrôles de niveau 2.2C, le responsable du contrôle permanent et des risques s'assure que les dossiers les plus importants ont bien été vus par les comités ad hoc. Par ailleurs, plusieurs contrôles ont été mis en place pour s'assurer que les principes définis dans la politique crédit sont respectés (règles de délégation, limites, exclusions, etc.).

1.2. Gestion du risque de crédit

1.2.1. Principes généraux de prise de risque

La distribution du crédit, sur l'ensemble des marchés, s'appuie sur un dispositif complet de délégation qui est régulièrement revu. Ce dispositif est adapté à la politique de développement durable de la Caisse régionale Atlantique Vendée. Il comporte 4 niveaux principaux : agence, marché, direction, comité.

Les niveaux agence et marché sont eux-mêmes décomposés en 2 strates, dont l'une est réservée à l'encadrement de la structure (directeur d'agence et responsable du marché). Le niveau comité intègre des membres de l'organe délibérant.

Les délégations intègrent des plafonds par projet et des plafonds d'encours, ainsi que des exclusions systématiques liées, soit au statut de l'emprunteur (ex : administrateur), soit à une situation particulière, interne ou externe (ex : cotation Bâle 2, retard, interdiction bancaire, FICP, etc.), soit parce que l'emprunteur ne remplit pas certains critères (ex : niveau d'apport personnel).

Sur tous les marchés, la délégation s'appuie sur les cotations Bâle 2 issues des logiciels de cotation interne du groupe Crédit Agricole : LUC et ANADEFI (en lien avec le dispositif tiers et groupe). Les opérations de pré-attributions de crédit sont également soumises au filtrage de la cotation Bâle 2.

Afin d'optimiser la maîtrise des risques et l'efficacité de la distribution du crédit, l'entité tend à développer les scores d'octroi. Ceux concernant l'habitat et le crédit à la consommation sont en place depuis plusieurs années. L'entité s'appuie sur des outils de scoring développés par le groupe Crédit Agricole qui intègre à la fois des paramètres nationaux et locaux dont les cotations Bâle 2. Ces outils font l'objet de nombreux tests et back testing. L'objectif est de développer ce mode d'octroi sur d'autres types de clientèles notamment les professionnels.

Les grilles de délégation prévoient l'exclusion des clients hors territoire ayant des projets hors territoire, ces dispositions étant l'application des règles de territorialité du groupe Crédit Agricole.

Enfin, les grilles de délégation intègrent la politique de garantie de la Caisse régionale, politique se traduisant selon les cas, soit par des obligations, soit par des recommandations.

Les principes de base de la politique crédit, concernant les garanties, sont les suivants :

- selon les typologies de financement et le profil de la contrepartie, la prise de garantie peut-être la règle ou une simple préconisation,
- la garantie ne fonde jamais le crédit,

- la politique de garantie ne doit pas entraver le développement commercial du crédit,
- les mainlevées partielles ou totales des garanties doivent être approuvées comme s'il s'agissait d'un nouveau crédit,
- un formalisme rigoureux pour la prise de garanties.

En ce qui concerne les entreprises, la délégation des chargés d'affaires est subordonnée à la prise d'une garantie.

La politique de limite du risque de contrepartie mise en place dans la Caisse régionale a été validée par le Comité de direction et par le Conseil d'Administration et fait l'objet d'une actualisation régulière. Outre le respect des réglementations (CRR : Règlement UE N° 575/2013 art 392 et 395), les limites fixées visent à préserver les équilibres fondamentaux de la Caisse régionale, maîtriser le risque de contrepartie et permettre le développement durable du crédit. Les limites sont de trois natures :

- des limites générales pour chaque marché,
- depuis 2014, des limites individuelles pour quelques contreparties par marché (limites souvent dérogatoires à la limite du marché mais pouvant être dans quelques cas inférieures),
- des limites sectorielles.

Il s'agit de limites en brut qui excluent toute pondération. Un contrôle est réalisé trimestriellement pour s'assurer du respect des limites fixées ou validées par le conseil.

Ces évolutions sont mentionnées dans le document de référence 2016.

Il n'y a pas eu d'évolution significative au 1^{er} semestre 2017.

La Caisse régionale procède également à une politique de partage des risques dès lors que la dimension de l'entreprise (chiffre d'affaires ou nombre de salariés), l'importance et la nature du risque, le montant des engagements ou le niveau de technicité de la prestation l'exigent. Le recours à la syndication peut être intra-Crédit Agricole ou avec d'autres réseaux bancaires.

Cette politique a été réaffirmée et intensifiée lors des dernières révisions de la politique crédit en précisant néanmoins s'il s'agissait, suivant les marchés et le niveau d'engagement, d'une obligation ou d'une préconisation.

La politique de couverture des grands risques a été revue au cours du 2^{ème} semestre 2015 à l'occasion de la mise en place de la nouvelle convention Foncaris. L'option prise et validée par le Conseil d'Administration a été reconduite pour 3 ans en 2015.

En matière de financement des LBO, les règles ont été renforcées tant sur le niveau d'intervention que sur les types de LBO (priorité est donnée aux LBO primaires) et il

a été décidé de fixer une enveloppe globale d'engagement sur le financement des LBO. Une démarche identique a été mise en œuvre en 2014 sur la promotion immobilière (fixation d'une limite globale d'engagement maximum).

En ce qui concerne l'habitat, une politique prudente de garantie est menée, le recours à la garantie mutuelle CAMCA est proposé comme alternative aux garanties réelles classiques. Par ailleurs, l'assurance décès invalidité est fortement préconisée dans le respect de la réglementation actuelle.

1.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

En ce qui concerne la banque de détail, suite à la validation par l'EBA du nouveau modèle LUC V41 en avril 2017, sa mise en place a été effective en mai 2017 sur notre Caisse régionale conformément à la préconisation de Crédit Agricole S.A. Les principales évolutions du modèle portent sur le mécanisme de notation et les probabilités de défaut associées aux notes. Les principaux changements sont les suivants :

- 14 grades dont 1 pour les contreparties en défaut,
- grade par notation de partenaire (et non plus par éléments de contrat),
- les notations tiennent compte exclusivement des caractéristiques du partenaire et de son comportement bancaire (équipement, fonctionnement, incident).

Ce nouveau modèle a fait l'objet d'un audit de la Banque centrale européenne (BCE) qui a finalement émis une autorisation pour sa mise en production, assortie toutefois de recommandations. Le modèle actuel fait donc l'objet d'observations et d'analyses par Crédit Agricole S.A. tout au long de l'année 2017 et sera amendé fin 2017 voire début d'année 2018.

Les impacts sur les processus métiers sont toutefois mineurs.

En ce qui concerne la banque des entreprises, il est à noter la mise en place effective sur la fin du 2^{ème} trimestre 2016 du double regard concernant la notation de la grande clientèle.

De plus, comme cela est préconisé par l'A.C.P.R., la mesure du risque est maintenant exclusivement faite à partir d'indicateurs Bâle 2 (ex. : taux de défaut, coût du risque, notes sensibles, etc.).

Les modalités sont mentionnées dans le document de référence 2016.

1.2.3. Dispositif de surveillance

La maîtrise et la surveillance des risques s'appuient sur un ensemble de structures dont les principales missions sont l'analyse, le pilotage et le contrôle.

La chaîne de traitement du risque crédit repose donc au sein de la Caisse régionale sur un ensemble cohérent de structures qui ont des missions soit opérationnelles, soit de contrôles ou décisionnelles.

Pour s'adapter aux nouvelles exigences réglementaires et économiques, la chaîne de traitement du risque crédit a été revue courant 2014. En 2015, les nouvelles règles de gouvernance ont conduit l'entité à mettre en place un comité des risques dont la présidence est assurée par un membre du Conseil d'Administration.

Les principales structures de surveillance des risques crédits sont :

- le pilotage des risques,
- le contrôle central des risques,
- le comité de pilotage crédits,
- le comité des risques,
- le Conseil d'Administration.

➤ **Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées**

Mise en place depuis 2010 des nouvelles normes nationales tiers et groupes sur le corporate : ces dernières permettent une meilleure appréhension et donc un meilleur suivi des groupes de contreparties liées.

Depuis le début 2013, des contrôles ont été mis en place afin de vérifier la complétude des groupes de risques « grandes clientèles ».

Par ailleurs, dans le cadre des déclarations réglementaires « grands risques », un nouveau process mis en place par Crédit Agricole S.A. permet d'appréhender avec beaucoup plus de précisions les encours risqués portés par les plus grosses contreparties. Ce processus continu à se renforcer dans le cadre des remontées CRV4.

La Caisse régionale, depuis plusieurs années, veille à une correcte division des risques. Aucune contrepartie ne dépasse le seuil de 10 % des fonds propres au sens RSE du terme, au 30 juin 2017.

➤ **Processus de revue de portefeuilles et de suivi sectoriel**

Pas d'évolution notable sur le semestre en ce qui concerne le dispositif. Le planning des revues de portefeuille risques a été respecté.

Les modalités sont mentionnées dans le document de référence 2016.

Toutefois, l'ensemble du dispositif des revues de portefeuille des clients sains, sensibles et en défaut fait l'objet d'une étude coordonnée entre le pilotage et le contrôle des risques. Une analyse sur la pertinence d'une refonte du dispositif est en cours afin d'éviter les redondances des revues et d'améliorer l'anticipation et la détection de risques de crédit nés ou à naître.

➤ **Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance**

Pas d'évolution notable en ce qui concerne le dispositif de surveillance et de suivi. Les modalités sont mentionnées dans le document de référence 2016.

➤ **Processus de suivi des risques sur base consolidée**

Le suivi des risques fait l'objet d'une attention permanente. Des reportings réguliers sont faits aux instances dirigeantes (tableau de bord mensuel). Ces reportings portent sur tous les principaux indicateurs de suivi des risques. La plupart sont déclinés par marché, que ce soient des indicateurs Bâle 2 (taux de défaut, coût du risque, encours pondérés, etc.) ou des indicateurs comptables (CDL, provisions, etc.).

Des reportings réguliers sont également faits auprès du comité risques, du Conseil d'Administration et des membres du Bureau du Conseil.

➤ **Impacts de stress scenarii**

Des travaux sont réalisés une fois par an. Ces travaux visent à tester que, dans l'hypothèse d'une dégradation sévère de la situation économique, l'entité est en mesure de faire face aux conséquences de cette dégradation.

L'entité s'est appuyée sur une méthodologie, un outil de calcul et des hypothèses économiques proposées par Crédit Agricole S.A. (scénario violent mais plausible). Par ailleurs, ce scénario de base est aggravé ou atténué en fonction des spécificités locales (stress sectoriel et/ou stress de concentration).

Le principe général de ces stress a été de mesurer quel serait le niveau de perte attendue dans l'hypothèse d'une dégradation générale de notre portefeuille (secteur d'activité par secteur d'activité), quels seraient les impacts sur notre taux de défaut, nos encours pondérés, nos fonds propres et nos besoins en provision.

Au final, ces différents stress ont permis de vérifier que notre entité était en capacité de faire face aux principales conséquences de ces stress (impact sur les fonds propres, impact sur l'effort de provisionnement individuel et impact sur les provisions collectives Bâle 2).

Cet exercice a fait l'objet d'une présentation en comité risques du 24 janvier 2017. L'exercice sera renouvelé au second semestre 2017.

1.3. Exposition

On observe une stabilité de la concentration des encours au cours du 1^{er} semestre 2017. Les dix plus grosses contreparties représentaient à fin juin 2017, 3,73 % de l'encours global, pour 3,71 % en début d'année.

Ce ratio est en baisse constante depuis plusieurs années : 4,49 % à juin 2015 puis 4,07 % à juin 2016.

Concentration

- **Diversification par zone géographique**

Les Caisses régionales ne sont pas concernées.

- **Diversification du portefeuille par filière d'activité économique**

Les Caisses régionales ne sont pas concernées.

- **Exposition par agent économique**

Cf. Annexes aux comptes semestriels : note 5.3 qui présente les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (avec indication des encours bruts et des encours dépréciés).

1.4. Coût du risque

Le coût du risque s'établit à 9,063 millions d'euros. Il est en hausse de 1,472 million d'euros par rapport à celui de juin 2016 (7,591 millions d'euros). Cette hausse globale est issue essentiellement de deux évolutions opposées concernant le coût du risque CDL et le coût du risque lié aux provisions collectives. Le coût du risque CDL enregistre une baisse de 5,053 millions d'euros entre juin 2016 et juin 2017 (amélioration du recouvrement individuel) alors que le coût du risque lié aux provisions collectives s'accroît de 8,014 millions d'euros sur la même période. Cette hausse des provisions collectives comprend également deux évolutions opposées avec une baisse de 13,346 millions d'euros des provisions Bâle 2 (impacts LUC et amélioration du portefeuille) et une hausse de 21,360 millions d'euros de provisions filières (lait, viande, aviculture, LBO).

1.5. Perspectives d'évolution et incertitudes pour le second semestre 2017 sur le risque de crédit

La révision annuelle de la politique crédit risques interviendra sur le deuxième semestre. Tous les points la constituant seront passés en revue. Les évolutions ou adaptations apportées feront l'objet d'une validation en Conseil d'Administration. La refonte en profondeur réalisée en 2016 a permis de la rendre plus lisible.

En termes organisationnels, la mise en place d'une structure d'accompagnement et d'analyse pour la clientèle entreprises est dorénavant effective depuis plusieurs mois, seuls des ajustements à la marge sont à prévoir. Cette structure est rattachée à la direction des risques et engagements et elle a pour mission l'analyse des dossiers de financement des entreprises qui relèvent de sa délégation, le double regard des notes grandes clientèles ainsi que des suivis et contrôles ayant traits à la grande clientèle.

En ce qui concerne l'évolution des risques, le 1^{er} semestre 2017 se caractérise par une légère baisse du taux de défaut tant sur la banque de détail que sur la banque des grandes clientèles.

Les perspectives pour le second semestre restent incertaines. En effet, alors que des signes d'amélioration économique semblent se dessiner, le processus de sortie de la Grande Bretagne de l'Union européenne pourrait casser cette dynamique en raison des nombreuses incertitudes que cela engendre. Par ailleurs, le secteur agricole traverse une période très difficile dans de nombreuses filières de production et tout particulièrement celle du lait. Ces évènements pourraient donc peser sur les risques dans les mois à venir et notamment sur le risque agricole. Ces éléments sont en partie contrebalancés par notre dispositif de prévention et de traitement des risques qui a été optimisé depuis maintenant 3 ans, ce qui nous permet de gérer au mieux nos risques nés ou à naître.

L'objectif est donc, dans ce contexte difficile et incertain, de stabiliser voire de baisser légèrement le taux de défaut global qui, rappelons-le, reste inférieur à la moyenne des Caisses régionales de Crédit Agricole. Seule l'atteinte de cet objectif permettra de contenir le coût du risque comme cela a été le cas au 1^{er} semestre 2017.

L'entité est aujourd'hui correctement provisionnée tant au niveau individuel que collectif. En complément des provisions collectives Bâle 2 qui ont fortement baissé du fait du nouveau modèle de notation de la banque de détail, les provisions filières actuelles ont été maintenues considérant ces secteurs d'activités encore fragiles. De nouvelles filières ont été constituées au 2^{ème} trimestre 2017 afin de tenir compte d'une part des difficultés conjoncturelles agricoles qui perdurent (lait, viande bovine et volailles) et d'autre part du type de financement LBO/FSA, plus risqué par nature.

1.6. Risques de contrepartie sur titres et dérivés

1.6.1. Objectifs et politique

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse régionale. Il concerne l'ensemble des opérations hors groupe Crédit Agricole sur titres et instruments financiers. Il est causé par la défaillance de l'émetteur (achat de titres) ou du cocontractant (opération de hors bilan) et pour les OPCVM par celle du dépositaire, du promoteur ou d'une signature de fonds.

Le système de mesure mis en place permet d'identifier, mesurer et agréger le risque de contrepartie qui résulte de l'ensemble des opérations sur titres et dérivés.

1.6.2. Gestion du risque

Une fois par an au minimum, le Conseil d'Administration valide la politique annuelle du risque de contrepartie.

Le middle office calcule tous les mois le risque de contrepartie sur titres et dérivés et confronte le résultat aux limites fixées. En cas de dépassement de limites, des actions correctrices sont engagées par un comité financier.

Le Conseil d'Administration est tenu informé trimestriellement de l'évolution des différents indicateurs de risque, du respect des limites et mensuellement en cas de dépassement des limites ou des seuils d'alerte.

Des contrôles de conformité et de consolidation sont effectués trimestriellement.

1.6.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement du risque

Le risque de contrepartie sur les titres est calculé à partir de la valeur de marché.

Le risque de contrepartie sur les instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Le risque de contrepartie est encadré par la politique financière de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

Le dispositif de limites a fait l'objet d'une révision, validée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2016.

Les limites globales sont les suivantes :

- sur l'ensemble des portefeuilles titres et dérivés :

- une limite globale sur le total des risques des contreparties hors Groupe, titres et dérivés, qui doit être inférieur à 100 % des fonds propres prudentiels de la Caisse régionale,
- une limite globale par contrepartie hors Groupe, titres et dérivés, plafonnée à 10 % des fonds propres prudentiels de la Caisse régionale pour les financières, à 5 % pour les corporates et à 3 % pour les sociétés de gestion.

Conformément à la règle des grands risques (arrêté du 20 février 2007), une pondération à 0 % est appliquée pour les titres émis par les états membres de l'Union européenne (décision du Conseil d'Administration du 26 juillet 2013).

- sur les obligations en direct :

- la notation minimum des titres à la souscription doit être BBB- pour les titres de placement,
- la notation minimum des titres à la souscription doit être BBB, dans le cadre des directives de Crédit Agricole S.A. pour les titres d'investissement.

- sur les autres titres :

- notation à la souscription des contreparties ou actionnaires principaux égale ou supérieure à A,
- par OPCVM :
 - prise en compte de la notation du dépositaire à la souscription égale ou supérieure à A,
 - taux d'emprise maximum égal à 10 % de l'actif du fonds.

Les limites et alertes opérationnelles sont les suivantes :

- sur les obligations en direct :

- une limite en montant à l'investissement par contrepartie, par notation et une limite par durée d'échéance,
- des limites sectorielles :
 - treasuries/government et/ou guarantee/supranational 100 % maximum du total portefeuille,
 - banking 15 % maximum,
 - corporates 10 % maximum,
 - mortgage assets 10 % maximum,
 - autres 5 % maximum.

- une alerte opérationnelle sur toute contrepartie inscrite sur la liste d'interdiction ou de non recommandation établie par Crédit Agricole S.A.

Le risque souverain rattaché aux titres émis par les états membres de l'Union européenne n'est pas soumis à ce dispositif de limites. Toutefois, pour l'état français, la Caisse régionale se fixe un objectif de limiter dans le temps le risque à 50 % des fonds propres prudentiels.

Au 30 juin 2017, l'exposition au risque de contrepartie sur titres et dérivés, hors Groupe et hors état français, représente 20 % des fonds propres prudentiels dont moins de 2 % sur la plus forte contrepartie.

2. Risque de marché

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 52 à 54 du rapport financier annuel 2016 de la Caisse régionale.

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment les taux d'intérêts, les taux de change, les cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

2.1. Principales évolutions

2.1.1. Objectifs et politique

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

La politique de placement des excédents de fonds propres a été révisée et validée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2016.

Pour 2017, l'orientation s'inscrit dans le cadre de la constitution du ratio LCR.

2.1.2. Gestion du risque

Le dispositif de limites et alertes en vigueur sur le 1^{er} semestre 2017 est le suivant :

- le portefeuille titres est encadré par une **limite globale**, qui est **l'excédent de fonds propres**. Pour le respect de cette règle, les emplois et les ressources sont définis sur base sociale et selon les normes comptables françaises.

Le principe est le suivant : les fonds propres bruts (incluant les liens entre Caisses régionales et Caisses locales) sont comparés aux emplois (immobilisations nettes, participations, titres, emplois interbancaires).

L'équilibre doit être respecté en permanence, les emplois doivent être strictement inférieurs aux fonds propres, c'est-à-dire que l'excédent de fonds propres doit toujours être positif.

Depuis juillet 2013, une mesure dérogatoire a été mise en place pour faciliter l'atteinte du ratio LCR. Dans ce cadre, un portefeuille de titres supplémentaire à hauteur de 20 % des ressources peut être constitué.

- limite et alerte globales sur les niveaux de VaR (Value at Risk) pour les produits complexes :

- ✓ niveau 1 : alerte globale :
information de la Direction Générale si la VaR est supérieure à 3,66 % du résultat net social au 31 décembre 2016 soit 4 millions d'euros,
- ✓ niveau 2 : limite globale :
information du Conseil d'Administration si la VaR est supérieure à 5,46 % du résultat net social au 31 décembre 2016 soit 6 millions d'euros.

- **alerte globale pour le stress adverse 1 an sur le portefeuille de placement :**
 => information de la Direction Générale si, en cas de stress scénario, la variation de la plus ou moins-values est supérieure à 37,33 % du résultat net social au 31 décembre 2016 soit 41 millions d'euros,

- **limite globale pour le stress Groupe sur le portefeuille de placement :**
 => information du Conseil d'Administration si, en cas de stress scénario, la variation de la plus ou moins-values est supérieure à 37,33 % du résultat net social au 31 décembre 2016 soit 41 millions d'euros,

- **alerte globale pour le stress Groupe sur le portefeuille d'investissement :**
 => alerte fixée à 137,5 millions d'euros.

2.2. Risque action

Le risque action représente le risque de perte en capital qui se traduit par la baisse du cours des actions ou des parts détenues en portefeuille.

- risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage :

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'a pas d'activité de trading, ni d'arbitrage.

- risque sur actions provenant des portefeuilles de placement :

La Caisse régionale détient un portefeuille investi en partie en :

✓ produits structurés dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous-jacents indice actions.

Au 30 juin 2017, les encours exposés au risque action au travers de ces produits sont constitués d'actifs financiers à la juste valeur par résultat pour 16,7 millions d'euros.

✓ FCPR et SICAV : au 30 juin 2017, les encours exposés au risque action au travers de ces produits sont constitués d'actifs financiers disponibles à la vente pour 8,5 millions d'euros.

- actions d'autocontrôle :

Au 30 juin 2017, la Caisse régionale détient une partie de ses Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) :

- ✓ ils ont été acquis en partie dans le cadre d'un contrat de liquidité.
- Le nombre de CCI détenus à ce titre s'élève à 5 075 au 30 juin 2017,
- ✓ et dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres CCI.
- Le nombre de CCI détenus à ce titre s'élève à 4 214 au 30 juin 2017.

2.3. Exposition

Au 31 mai 2017, pour un intervalle de confiance de 99 % et sur un horizon d'un mois, la VaR des produits dits complexes s'élève à 2,4 millions d'euros pour un portefeuille « produits complexes » de 16,7 millions d'euros. La limite est respectée.

- stress Groupe au 31 mai 2017 :

- ✓ portefeuille de placement : le stress scénario conduirait à -10,9 millions d'euros de variation des plus ou moins-values,
- ✓ portefeuille d'investissement : le stress scénario conduirait à -91,1 millions d'euros de variation des plus ou moins-values.

- stress adverse 1 an au 31 mai 2017 :

- ✓ portefeuille de placement : le stress scénario conduirait à -14,3 millions d'euros de variation des plus ou moins-values.

L'ensemble des limites est respecté.

2.4. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2017

Pas d'évolution majeure sur le dispositif d'encadrement du risque de marché.

3. Gestion du bilan

3.1. Risque de taux d'intérêt global

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement du risque de taux d'intérêt global sont précisés pages 54 et 55 du rapport financier annuel 2016 de la Caisse régionale.

3.1.1. Principales évolutions

3.1.1.1. Objectifs et politique

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book").

L'analyse du risque de taux mesure l'impact d'une variation de taux sur le PNB de la Caisse régionale.

L'objectif est de s'assurer d'une mesure régulière de l'exposition aux risques de taux et de la mise en œuvre des actions nécessaires pour réduire si besoin cette exposition.

3.1.1.2. Gestion du risque

Les modèles utilisés pour le calcul du risque de taux ont connu les évolutions suivantes :

- revue des hypothèses de remboursement anticipé et de réaménagement des crédits habitat,
- revue des hypothèses de remboursement anticipé et de réaménagement des DAT.

Le dispositif de limites et alertes a été validé par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2016.

Ce dispositif comprend :

- des limites sur les GAPS (inflation et synthétique) en glissement annuel sur la première année puis en civil sur les années suivantes, sur un horizon de 12 ans :
 - limite sur les deux premières années : choc de taux de 200 bp \leq 5 % PNB d'activité annuel budgété,
 - limite 3-12 ans : choc de taux de 200 bp \leq 4 % PNB d'activité annuel budgété.

et un seuil d'alerte opérationnelle à 80 %,

- des limites de sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) :
 - l'impact VAN d'un choc de taux de 200 bp et d'un choc inflation de 100 bp sur 30 ans, ne doit pas être supérieur à 15 % des fonds propres prudentiels de la Caisse régionale Atlantique Vendée,
 - l'impact VAN d'un choc de taux de 200 bp sur 30 ans, ne doit pas être supérieur à 10 % des fonds propres prudentiels de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

et un seuil d'alerte opérationnelle à 90 %.

3.1.2. Exposition

Au 30 juin 2016, les gaps de taux synthétique, taux fixe et inflation calculés à partir de Cristaux 2 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Année 1 glissante	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Gap TF	-548	-636	-604	-742	-778	-730	-732	-690	-693	-654	-509	-418	-374
Gap Inflation	497	474	436	404	371	337	292	253	217	186	154	118	70
Gap Synthétique	-51	-162	-167	-338	-407	-393	-440	-438	-476	-468	-354	-300	-304

Les consommations des limites de sensibilité de la valeur actuelle nette sont les suivantes :

Hypothèse d'un choc de taux : hausse de 200bp des taux nominaux et 100bp de l'inflation	En M€
Impact VAN défavorable en M EUR pour le gap de synthèse	-115
Limite VAN en M EUR pour le gap de synthèse (10% FP)	189
Consommation de la limite	61%
Impact VAN défavorable en M EUR pour le gap de synthèse et gap inflation	-152
Limite VAN en M EUR pour le gap de synthèse et gap inflation (15% FP)	284
Consommation de la limite	54%

Au 30 juin 2016, l'ensemble des limites (gaps et VAN) est respecté.

3.1.3. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2017

A noter le déploiement d'un nouvel outil Groupe prévu fin 2017.

3.2. Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Risque de change opérationnel lié aux opérations de marché :

Le dispositif de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement du risque de change sont précisés page 56 du rapport financier annuel 2016 de la Caisse régionale.

La limite opérationnelle sur ce risque est une limite de variation à 0,25 % du PNB de l'exercice N-1 soit 1 073 milliers d'euros sur 2017.

Au 31 mars 2017, les OPCVM détenus par la Caisse régionale ne portent pas de risque de change.

La limite est respectée.

3.3. Risque de liquidité et de financement

Les risques de liquidité et de financement désignent la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en

temps voulu et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Le dispositif de gestion du risque de liquidité est précisé pages 56 et 57 du rapport financier annuel 2016 de la Caisse régionale.

Le dispositif concernant les limites globales a été renouvelé et validé par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2016.

3.3.1. Principales évolutions

Pas d'évolution du système de suivi du risque de liquidité et de financement.

3.3.2. Exposition

- risque de liquidité à court terme :

Au 30 juin 2017, le ratio LCR s'établit à 103,07 %, pour un niveau réglementaire de 80 %.

La limite court terme conditionnelle à un an de la Caisse régionale s'établit à 1 730 millions d'euros (limite Crédit Agricole S.A.) au 30 juin 2017 et sa consommation s'élève à 1 045 millions d'euros.

L'ensemble des limites globale, idiosyncratique et systémique est respecté.

- risque de liquidité à moyen/long terme :

La limite encadrant le risque d'illiquidité associé à la concentration des échéances du refinancement long terme est respectée, exceptée des dépassements passifs autorisés par Crédit Agricole S.A. Les opérations à l'origine de ces dépassements ont été initiées par Crédit Agricole S.A.

3.3.3. Plan d'urgence

Le dispositif du plan d'urgence est précisé page 57 du rapport financier annuel 2016 de la Caisse régionale.

3.3.4. Perspectives d'évolution pour le second semestre 2017

Une révision du mode de calcul de la limite court terme par le Groupe générera une baisse de la limite court terme sur le 2^{ème} semestre 2017, celle-ci passera de 1 730 millions d'euros à 1 298 millions d'euros.

De plus, une limite sera dorénavant fixée sur l'indicateur PRS (position en ressources stables) pour les Caisses régionales.

Chaque Caisse régionale devra avoir une PRS au moins positive.

3.4. Politique de couverture

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les deux approches ci-dessous.

3.4.1. Couverture de juste valeur (fair value hedge)

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causé par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Concernant la Caisse régionale Atlantique Vendée, la couverture en juste valeur est utilisée dans les domaines suivants :

- la couverture du risque de taux d'intérêt global, avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, émissions d'obligations...) et des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe (prêts clients taux fixe),
- la couverture de crédits clients capés par achat de caps.

3.4.2. Couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge)

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

4. Risques du secteur de l'assurance

La Caisse régionale Atlantique Vendée n'est pas concernée.

5. Risques juridiques

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

La fonction juridique assure une veille opérationnelle sur les évolutions législatives et réglementaires. Elle participe à la procédure d'analyse des risques liés aux « nouvelles activités, nouveaux produits » et conseille les directions opérationnelles dans la mise en œuvre des normes et des nouveautés juridiques. Elle bénéficie par

ailleurs d'une animation fonctionnelle assurée par la direction des affaires juridiques de Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre des activités commerciales et financières de la Caisse régionale, il n'existe, au 30 juin 2017, aucun fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité ou le patrimoine de la Caisse régionale Atlantique Vendée.

À la connaissance de la Caisse régionale Atlantique Vendée, il n'existe, au 30 juin 2017 aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale et du groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 31 juillet 2017, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Nantes par quelques porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de Défense des Actionnaires Minoritaires (ADAM). Les arguments qu'elle développe sont sans fondement et la Caisse régionale Atlantique Vendée est donc très confiante sur l'issue de cette procédure.

7. Risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risques juridiques inclus mais risques stratégique et de réputation exclus.

Pas d'évolution notable tant au niveau de la méthodologie (AMA) que de l'organisation, ainsi que du dispositif général de surveillance.

Les faits marquants sur le 1^{er} semestre 2017 :

- la révision de la cartographie de 2016 permettant de mieux cerner les processus les plus sensibles aux risques opérationnels et de mettre en place des dispositions pour limiter ou éviter ces risques,
- une sanction de 2 millions d'euros au titre de la mission A.C.P.R. 2015 sur le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT),
- une collecte des risques opérationnels en augmentation en montant par rapport au 1^{er} semestre 2016. Augmentation de 360 milliers d'euros,
- une augmentation de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel de 30 millions d'euros à 55 millions d'euros due principalement à la prise en compte sur 2016 de 3 nouveaux scénarios majeurs :
 - o utilisation frauduleuse de moyens de paiement,
 - o malveillance paralysant le système carte bancaire,
 - o pratiques déloyales.

Les typologies d'incidents collectés sont principalement :

- les fraudes ou tentatives de fraudes (ex : usurpation d'identité, tentative de virement frauduleux, etc.),
- des contestations de calcul du TEG,
- un incident assurance en cours, évalué à 600 milliers d'euros.

Aucun risque opérationnel n'a dépassé le seuil de significativité, soit 0,5 % des fonds propres ou 9 450 milliers d'euros.

L'ensemble du dispositif fait l'objet de nombreux contrôles tant internes qu'au niveau du Groupe. Le plan de contrôles qui avait été renforcé au cours du 1^{er} semestre 2014 n'a pas connu de modification.

8. Risques de non-conformité

Se reporter au rapport du Président du Conseil d'Administration de la Caisse régionale Atlantique Vendée au titre de la LSF, pages 197 et suivantes du rapport financier annuel 2016 de la Caisse régionale.

Selon la définition du comité de Bâle, le risque de non-conformité est défini comme un « risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière, d'atteinte à la réputation, du fait de l'absence de respect des dispositions législatives et réglementaires, des normes et usages professionnels et déontologiques, propres aux activités des banques. »

Les actions entreprises en 2016 ont été poursuivies et accentuées au premier semestre 2017 à la fois en matière de protection de la clientèle et plus particulièrement la clientèle fragile, de lutte contre la fraude et contre l'évasion fiscale, de déontologie ; une refonte globale du corpus FIDES est engagée pour prendre en compte les nouvelles lignes directrices du Groupe en la matière.

Le pilotage du plan de renforcement du dispositif LCB-FT, faisant suite à une mission de contrôle de l'A.C.P.R. en 2015, s'est poursuivi et accéléré au 1er semestre 2017 par la mise en œuvre d'un nouveau plan de contrôle, de nouvelles procédures dédiées, d'un plan de formation adapté et d'autres points de corrections. Un audit externe a permis de conforter les actions correctrices déployées par la Caisse régionale.

Dans le cadre de cette mission de contrôle, la commission des sanctions de l'A.C.P.R. a publié le 4 juillet 2017 une sanction à l'encontre de la Caisse régionale constituée d'un blâme et d'une amende de deux millions d'euros. Cette décision de l'A.C.P.R. porte sur des procédures et des méthodes de l'ancien dispositif de conformité de la Caisse régionale et ne remet pas en cause le plan de renforcement en cours, dont les efforts ont été soulignés par le régulateur.

V - LES CERTIFICATS COOPERATIFS D'INVESTISSEMENT

1. L'évolution du nombre de titres

Au 1^{er} janvier 2017, le capital de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée est composé, entre autres, de 1 302 830 Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI).

Le nombre de CCI à fin juin 2017 est toujours de 1 302 830 car :

- l'Assemblée générale mixte du 12 avril 2017 n'a pas offert la possibilité à chaque titulaire de Certificats Coopératifs d'Investissement d'opter pour le paiement du dividende en CCI,
- la Caisse régionale n'a pas annulé de CCI au cours du premier semestre 2017.

2. La valeur boursière

Le cours du CCI s'établit à 133,50 euros le 30 juin 2017, en hausse de 34,8 % par rapport au 31 décembre 2016.

3. Le rendement du titre

Au titre de l'exercice 2016, l'Assemblée générale a validé le versement d'un dividende de 4,46 euros. Cette rémunération assure aux CCI un rendement net de 3,34 % sur le cours au 30 juin 2017.

Le dividende a été mis en paiement le 15 mai 2017.

4. Le programme de rachat des CCI Atlantique Vendée

L'Assemblée générale du 12 avril 2017 a validé la reconduction du programme de rachat sur ses propres CCI.

Il est destiné à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- de procéder à l'annulation des CCI acquis.

VI – DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux définitions de place.

Visant à limiter les potentielles défaillances en matière de procédures, techniques ou humaines, il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif produisent un certain nombre d'outils de reportings au Conseil d'Administration, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, information sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, etc.).

Le système de contrôle de la Caisse régionale, inhérent au dispositif de contrôle interne, est construit sur le principe de trois lignes de défense, selon la convention en vigueur dans toutes les entités du groupe Crédit Agricole : le contrôle opérationnel, le contrôle permanent et le contrôle périodique.

1. Textes de référence en matière de contrôle interne - références internationales émises notamment par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire - références légales et réglementaires

- Code Monétaire et Financier, règlement CRBF 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014,
- recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF),
- règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

1.1. Références propres au Crédit Agricole

- recommandations du comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales,
- corpus et procédures relatifs notamment à la comptabilité (plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents,
- charte de déontologie du groupe Crédit Agricole.

1.2. Références internes à la Caisse régionale Atlantique Vendée

La Caisse régionale s'est dotée d'une charte du contrôle interne qui s'inscrit dans le cadre réglementaire déterminé ci-dessus et répond aux exigences du groupe Crédit Agricole. Cette charte a notamment pour objet de déterminer les objectifs poursuivis en matière de contrôle interne, d'en décrire l'organisation et enfin de préciser le rôle et les missions de l'ensemble des acteurs qui interviennent dans les processus de contrôle. Cette charte est régulièrement actualisée et la dernière mise à jour a été validée au Conseil d'Administration du 27 janvier 2017.

2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

2.1. Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse régionale Atlantique Vendée et communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et la cartographie des risques,

- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (inspection générale, audit), décrits plus loin.

2.2. Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale Atlantique Vendée, trois responsables distincts du contrôle périodique (audit - inspection), du contrôle permanent et du contrôle de la conformité ont été désignés. Les lignes métier risques et conformité sont respectivement représentées par les responsables du contrôle permanent et du contrôle de la conformité, rattachés au directeur qualité, conformité et risques, lui-même rattaché au Directeur Général de la Caisse régionale. Ils réalisent des rapports réguliers auprès du Conseil d'Administration. La fonction réglementaire de gestion des risques est assumée par le directeur qualité, conformité et risques.

2.3. Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués. Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne.

En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et par les trois responsables des fonctions de contrôle, de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué,

conformément à la réglementation bancaire et aux principes du groupe Crédit Agricole. Ce rapport a été présenté au Conseil d'Administration 24 mars 2017 qui a ainsi, pris connaissance de l'activité et des résultats du contrôle interne de la Caisse régionale pour l'exercice 2016

2.4. Rôle des comités

2.4.1. Comité d'audit

La Caisse régionale a constitué un comité d'audit par décision de son Conseil d'Administration en date du 18 septembre 2009 dont les principales missions, définies par le code de commerce visent notamment à assurer le suivi des questions relatives :

- au processus d'élaboration de l'information financière,
- à l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- au contrôle légal des comptes,
- à l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il a pour objet les travaux préparatoires destinés à faciliter les prises de décisions du Conseil d'Administration ; il n'a pas de rôle décisionnaire.

Il se réunit trimestriellement. Sur le 1^{er} semestre 2017, les réunions se sont déroulées les 24 janvier et 25 avril.

2.4.2. Comité des risques

En application des dispositions du Code Monétaire et Financier, issues de la directive CRD IV (L511-89 à L511-103) et de l'arrêté du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne, le Conseil d'Administration a, dans sa séance du 13 avril 2016, constitué un comité des risques.

Il a notamment pour missions :

- de conseiller le Conseil d'Administration sur la stratégie globale de l'établissement et l'appétence en matière de risques, tant actuels que futurs,
- d'assister le conseil lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie par la Direction Générale et par le responsable de la fonction de gestion des risques,
- d'examiner dans le cadre de sa mission, si les prix des produits et services proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie de l'établissement en matière de risques,
- d'examiner (sans préjudice des attributions du comité des rémunérations) si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunération de la Caisse régionale sont compatibles avec sa situation, au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité et de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Il a pour objet les travaux préparatoires destinés à faciliter les prises de décisions du Conseil d'Administration ; il n'a pas de rôle décisionnaire, mais procède à un examen régulier des stratégies, politiques, procédures, systèmes outils et limites en matière de risque de liquidité. Il communique ses conclusions au Conseil d'Administration.

En 2017, le comité des risques est convoqué à sept reprises. Sur le 1er semestre 2017, les réunions se sont déroulées les 18 janvier, 28 février et 25 avril.

2.5. Rôle de l'organe de direction

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau de fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'Administration.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise, et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne identifie et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Direction Générale (mensuel - créé en 2016) et aussi du comité de contrôle interne (trimestriel) qui se réunissent sous sa présidence.

2.6. Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale Atlantique Vendée s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse régionale Atlantique Vendée s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques (CAAVIP, UNEXO, ACTICAM...) afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Ces entités établissent un rapport annuel de contrôle interne dont la synthèse est intégrée dans le rapport annuel de contrôle interne de la Caisse régionale, adressé à

l'A.C.P.R. via la direction du contrôle interne Groupe de l'organe central (Crédit Agricole S.A.).

Le périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale comprend également l'ensemble des 69 Caisses locales affiliées pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées.

L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale Atlantique Vendée et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Les Caisses locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse régionale Atlantique Vendée à laquelle elles sont affiliées. Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse régionale Atlantique Vendée et les Caisses locales affiliées.

3. *Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auquel est soumise l'entreprise*

3.1. Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale Atlantique Vendée met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs font l'objet d'un renforcement régulier dans le cadre de la démarche du groupe Crédit Agricole pour se conformer aux exigences des autorités de régulation.

Les principaux facteurs de risques, auxquels est exposée la Caisse régionale Atlantique Vendée et notamment certains secteurs économiques ou certaines filières plus particulièrement en agriculture, font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque, la Caisse régionale Atlantique Vendée a défini de façon précise et revoit chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour les principaux facteurs de risques, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, des règles de division des risques, d'engagements par filière, notamment sur le marché des entreprises, par facteur de risque de marché, formalisées sous la forme de politique crédit-risque de la Caisse régionale Atlantique Vendée. Ces limites établies en référence aux fonds propres ou aux

résultats de la Caisse régionale Atlantique Vendée ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant,

- des limites opérationnelles (contreparties/groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse régionale Atlantique Vendée mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse régionale Atlantique Vendée assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique trimestrielle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les «affaires sensibles», et par un suivi permanent de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen trimestriel au regard de la réglementation en vigueur (créances en défaut notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée mensuellement par le service contrôle des risques en liaison avec les marchés.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non-respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés à savoir la direction des risques ou la Direction Générale.

En outre, des avis risques indépendants sont rendus par les différentes fonctions de contrôle ; ils peuvent porter sur de nouvelles offres, activités ou de nouveaux process, investissements (...) et contribuent ainsi à la chaîne de décision finale.

3.2. Dispositif de contrôle permanent

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications de l'arrêté du 03 novembre 2014 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du directeur qualité, conformité et risques.

Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et régulièrement actualisés. Ils sont complétés dès lors que des procédures sont créées ou modifiées par les services opérationnels.

Les résultats des contrôles sont formalisés au sein de SCOPE (l'applicatif du contrôle permanent) qui fournit des reportings élémentaires ou consolidés aux différents acteurs du contrôle interne (outil Groupe).

Ainsi, les agences et les services de la Caisse régionale Atlantique Vendée effectuent leurs contrôles permanents opérationnels dans SCOPE, sur la base des modalités et des procédures intégrées dans l'applicatif. Ces contrôles portent notamment sur le respect des limites de la politique crédit-risque, des règles de délégation, sur la validation des opérations et leur correct déroulement. Ces reportings portent à la fois sur la réalisation des contrôles, sur des taux de conformité par contrôle, par entité, par processus, par type de risques. Ces informations sont analysées et synthétisées par le service contrôle permanent et permettent d'avoir une communication adaptée avec l'encadrement supérieur, et particulièrement avec la Direction Générale de la Caisse régionale. Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'Administration, au comité d'audit, au comité des risques, à Crédit Agricole S.A., aux commissaires aux comptes, et à l'A.C.P.R. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

Le dispositif de contrôle permanent pour la Caisse régionale et ses filiales est entièrement déployé et fait l'objet d'une actualisation régulière.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne :

- la distribution de crédits,
- le fonctionnement statutaire de la Caisse locale,
- la souscription de parts sociales,
- l'utilisation des budgets.

Les contrôles de premier degré sont assurés par les directeurs de secteur d'agence concernés. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

3.3. Dispositif de contrôle interne particulier

Depuis fin 2013, les 39 Caisses régionales utilisent un système d'information unique (NICE) doté d'une gouvernance unique au travers de la structure nationale : Crédit Agricole Technologies et Services (CATS).

La maîtrise des risques fait l'objet, au niveau national, d'un dispositif de contrôle interne structuré et opérationnel. Un comité de liaison du contrôle interne a par ailleurs été créé en 2014 pour améliorer la coordination des fonctions de contrôle interne entre les Caisses régionales et le GIE. Un test PSI du site central greenfield coordonné par Crédit Agricole S.A. et le pôle métier contrôle interne et sécurité est régulièrement mené. Le plus récent a été réalisé avec succès en juin 2017.

Au titre de la maîtrise des risques liés aux activités confiées, le contrôle permanent assure l'animation du dispositif PSEE. Ce dispositif vise à suivre la qualité de la prestation au travers d'indicateurs spécifiques, à exercer les contrôles de régularité des contrats et avenants, à accompagner les gestionnaires d'activité dans le suivi opérationnel de la prestation.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations destinées à la prévention et au contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme (LCB-FT) et à la protection de la clientèle, sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi rigoureux exercé par le responsable du contrôle de la conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la direction de la conformité de Crédit Agricole S.A. Les axes d'amélioration identifiés, notamment dans le domaine de la formalisation de la connaissance des clients professionnels et personnes morales, font l'objet d'un plan pluriannuel de mise en conformité.

Conformément au plan d'action prévu et aux attentes de Crédit Agricole S.A. et des régulateurs, 100 % des dossiers qui pouvaient être mis en conformité au 30 juin ont été régularisés. Les dossiers restant identifiés comme sensibles sont pris en charge en étroite collaboration entre le siège et les agences pour un traitement individualisé.

3.4. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

La direction financière de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, notamment IFRS, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée, rattachée hiérarchiquement au responsable du contrôle permanent de la Caisse régionale.

La charte de la fonction comptable, qui intègre la charte comptable et la charte du contrôle comptable, définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse régionale (direction financière, comptabilité générale, centres comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A., en application de l'article R. 512-11 du Code Monétaire et Financier, ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'informations concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse régionale, présent au service comptabilité générale et dans chacun des services de comptabilité décentralisée pour leur domaine.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie, pour l'essentiel, sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

Données comptables

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du groupe Crédit Agricole, diffusées par la direction de la comptabilité et de la consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention de la définition afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse régionale sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables,
- application des instructions des organes de direction.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a actualisé son dispositif de contrôle permanent comptable ; cela a permis également d'être en phase avec les recommandations générales du Groupe.

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels et sur les contrôles de 2^{ème} degré exercés par les centres comptables décentralisés et la direction financière.

Cette évaluation permet au responsable du contrôle permanent de la Caisse régionale, la définition d'éventuelles actions correctives, à engager au niveau des opérations et de l'organisation des contrôles afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le responsable du contrôle permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale de l'évaluation du dispositif de contrôle permanent comptable en place dans l'entité.

Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture de l'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent au Conseil d'Administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

3.5. Contrôle périodique (audit)

Le service audit de la Caisse régionale, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique (3ème degré), en application de l'arrêté du 3 novembre 2014, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseau) mais aussi sur toute entité relevant du périmètre de contrôle interne. Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par le Directeur Général.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

Les missions réalisées par le service audit ainsi que celles effectuées par l'Inspection Générale Groupe (IGL) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, calendarisées selon leur niveau de priorité. Au 1^{er} trimestre 2017, les équipes audit ont adopté le logiciel « My Audit » (outil Groupe) dans le suivi des recommandations avec les directions.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale Atlantique Vendée, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, de risques et de contrôles.

VII – TENDANCES RECENTES ET PERSPECTIVES

Après avoir préparé pendant deux ans l'adaptation de son modèle distributif, la Caisse régionale lance son dispositif de banque multicanale de proximité destiné à mieux servir ses clients. Ces derniers disposeront d'un interlocuteur dédié, d'horaires élargis et d'expertises renforcées pour les accompagner dans la réalisation de leurs projets de vie. Dans ce but, la Caisse régionale poursuit ses investissements, tant humains que digitaux pour simplifier, rendre plus fluides et rapides les parcours clients et conforter ainsi sa position de premier partenaire des projets sur son territoire.

SOMMAIRE

1. Attestation du responsable de l'information	P. 3
2. Rapport de gestion semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2017	P. 5
3. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2017	P. 54
4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017	P. 110

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMEDIAIRES
RESUMÉS AU 30 JUIN 2017

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

**Examinés par le Conseil d'Administration de Crédit Agricole Atlantique Vendée
en date du 28 juillet 2017**

SOMMAIRE

CADRE GENERAL.....	56
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	57
COMPTE DE RESULTAT	57
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	58
BILAN ACTIF.....	59
BILAN PASSIF	60
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	61
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	62
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES	64
1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées	64
2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.....	72
3. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	73
3.1. <i>Produits et Charges d'intérêts</i>	73
3.2. <i>Commissions nettes</i>	73
3.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	74
3.4. <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>	76
3.5. <i>Produits et charges nets des autres activités.....</i>	76
3.6. <i>Charges générales d'exploitation.....</i>	76
3.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	77
3.8. <i>Coût du risque</i>	78
3.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs.....</i>	79
3.10. <i>Impôts.....</i>	79
3.11. <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....</i>	81
4. Informations sectorielles	83
5. Notes relatives au bilan	83
5.1. <i>Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	83
5.2. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i>	85
5.3. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i>	86
5.4. <i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers.....</i>	89
5.5. <i>Exposition au risque souverain</i>	90
5.6. <i>Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</i>	91
5.7. <i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i>	92
5.8. <i>Immeubles de placement</i>	92
5.9. <i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).....</i>	93
5.10. <i>Provisions.....</i>	93
5.11. <i>Capitaux propres.....</i>	96
6. Engagements de financement et de garantie	98
7. Reclassements d'instruments financiers	100
8. Juste valeur des instruments financiers	101
8.1. <i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i>	101
8.2. <i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....</i>	104
9. Parties liées	107
10. Périmètre de consolidation au 30 juin 2017	107
11. Événements postérieurs au 30 juin 2017	108

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

Dénomination sociale :

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

Siège social de la société :

La Garde – Route de Paris – 44949 Nantes – France.

Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation :

440 242 469 RCS Nantes.

Immatriculation en date du 24 décembre 2001.

Forme Juridique :

Société coopérative de crédit à capital variable.

Code NAF :

6419 Z

Lieu de cotation :

Nantes

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Intérêts et produits assimilés	3.1	233 084	500 073	254 334
Intérêts et charges assimilées	3.1	-109 425	-274 321	-132 101
Commissions (produits)	3.2	105 638	212 142	111 340
Commissions (charges)	3.2	-28 711	-50 353	-24 108
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	990	8 723	2 473
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4	28 826	33 418	29 958
Produits des autres activités	3.5	1 427	7 881	2 570
Charges des autres activités	3.5	-1 867	-8 433	-1 979
PRODUIT NET BANCAIRE		229 962	429 130	242 487
Charges générales d'exploitation	3.6	-125 392	-238 660	-117 654
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.7	-4 907	-9 351	-4 446
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		99 663	181 119	120 387
Coût du risque	3.8	-9 071	-18 034	-7 592
RESULTAT D'EXPLOITATION		90 592	163 085	112 795
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence				
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	118	-260	-74
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
RESULTAT AVANT IMPOT		90 710	162 825	112 721
Impôts sur les bénéfices		-17 412	-48 949	-27 758
Résultat net d'impôt des activités abandonnées				
RESULTAT NET		73 298	113 876	84 963
Participations ne donnant pas le contrôle				
RESULTAT NET PART DU GROUPE		73 298	113 876	84 963

**RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES
DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Résultat net		73 298	113 876	84 963
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	3.10		-2 935	-2 126
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		0	-2 935	-2 126
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3.10			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.10		455	732
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	3.10			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		0	-2 480	-1 394
Gains et pertes sur écarts de conversion	3.10			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	3.10	7 138	5 981	6 334
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	3.10			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		7 138	5 981	6 334
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	3.10			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	3.10	-260	-110	-554
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	3.10			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées				
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		6 878	5 871	5 780
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		6 878	3 391	4 386
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		80 176	117 267	89 349
Dont part du Groupe		80 176	117 267	89 349
Dont participations ne donnant pas le contrôle				

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2017	31/12/2016
Caisse, banques centrales		57 121	57 843
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1 - 5.5	28 462	35 784
Instruments dérivés de couverture		28 924	22 902
Actifs financiers disponibles à la vente	5.2 - 5.4 - 5.5	1 579 848	1 514 918
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.3 - 5.4 - 5.5	1 437 478	1 337 509
Prêts et créances sur la clientèle	5.3 - 5.4 - 5.5	15 297 321	14 904 276
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		36 620	68 315
Actifs financiers detenus jusqu'à l'échéance	5.4 - 5.5	854 135	758 917
Actifs d'impôts courants et différés		66 968	54 795
Comptes de régularisation et actifs divers		309 491	430 205
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Participation aux bénéfices différée			
Participation dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	5.8	1 472	1 447
Immobilisations corporelles	5.9	136 261	132 494
Immobilisations incorporelles	5.9	128	148
Ecarts d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		19 834 229	19 319 553

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2017	31/12/2016
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1	12 297	14 811
Instruments dérivés de couverture		109 518	141 367
Dettes envers les établissements de crédit	5.6	11 105 826	10 868 635
Dettes envers la clientèle	5.6	4 982 627	4 840 079
Dettes représentées par un titre	5.7	598 243	512 078
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		11 872	16 092
Passifs d'impôts courants et différés		25 678	48
Comptes de régularisation et passifs divers		348 548	358 607
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	5.10	69 889	72 319
Dettes subordonnées			
Total dettes		17 264 498	16 824 036
Capitaux propres		2 569 731	2 495 517
Capitaux propres part du Groupe		2 569 731	2 495 517
Capital et réserves liées		503 117	491 682
Réserves consolidées		1 948 911	1 852 432
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		44 405	37 527
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		73 298	113 876
Résultat de l'exercice			
Participations ne donnant pas le contrôle			
TOTAL DU PASSIF		19 834 229	19 319 553

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Part du Groupe										Capitaux propres consolidés		
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capital propres	Participations ne donnant pas le contrôle			
	Capital	Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autocontrôlés	Autres instruments de capitaux propres	Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables			Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
Capitaux propres au 1er janvier 2016	283 028	2 063 396	-667	0	2 345 756	38 838	-4 702	34 136	2 379 893	0	0	2 379 893	
Augmentation de capital	10 990				10 990				10 990			10 990	
Variation des titres autocontrôlés		-56			-56				-56			-56	
Emissions d'instruments de capitaux propres					0				0			0	
Rémunération du 1er semestre 2016 des émissions d'instruments de capitaux propres					0				0			0	
Dividendes versés au 1er semestre 2016		-17 407			-17 407				-17 407			-17 407	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0				0			0	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0				0			0	
Mouvements liés aux paiements en actions					0				0			0	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	10 990	-17 407	-56	0	-6 473	0	0	0	-6 473	0	0	-6 473	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	5 780	-1 394	4 386	4 386			4 386	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0				0			0	
Résultat du 1er semestre 2016					0				84 963			84 963	
Autres variations		53			53				53			53	
Capitaux propres au 30 juin 2016	294 018	2 046 042	-723	0	2 339 336	44 618	-6 096	38 522	84 963	2 462 821	0	0	2 462 821
Augmentation de capital	4 258	-20			4 238				4 238			4 238	
Variation des titres autocontrôlés			316		316				316			316	
Emissions d'instruments de capitaux propres					0				0			0	
Rémunération du 2nd semestre 2016 des émissions d'instruments de capitaux propres					0				0			0	
Dividendes versés au 2nd semestre 2016					0				0			0	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0				0			0	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0				0			0	
Mouvements liés aux paiements en actions					0				328			328	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	4 258	308	316	0	4 882	0	0	0	4 882	0	0	4 882	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	91	-1 086	-995	-995			-995	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0				0			0	
Résultat du 2nd semestre 2016					0				28 913			28 913	
Autres variations		-104			-104				-104			-104	
Capitaux propres au 31 décembre 2016	298 276	2 046 246	-407	0	2 344 114	44 709	-7 182	37 527	113 876	2 495 517	0	0	2 495 517
Affectation du résultat 2016		113 876			113 876				0			0	
Capitaux propres au 1er janvier 2017	298 276	2 160 122	-407	0	2 457 990	44 709	-7 182	37 527	0	2 495 517	0	0	2 495 517
Augmentation de capital	12 135				12 135				12 135			12 135	
Variation des titres autocontrôlés			-702		-702				-702			-702	
Emissions d'instruments de capitaux propres					0				0			0	
Rémunération du 1er semestre 2017 des émissions d'instruments de capitaux propres					0				0			0	
Dividendes versés au 1er semestre 2017			-17 453		-17 453				-17 453			-17 453	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0				0			0	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0				0			0	
Mouvements liés aux paiements en actions					0				0			0	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	12 135	-17 453	-702	0	-6 020	0	0	0	-6 020	0	0	-6 020	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	6 878	6 878	0	6 878			6 878	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0				73 298			73 298	
Résultat du 1er semestre 2017					0				73 298			73 298	
Autres variations		58			58				58			58	
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2017	310 411	2 142 727	-1 109	0	2 452 028	51 587	-7 182	44 405	73 298	2 569 731	0	0	2 569 731

(1) réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

L'augmentation du capital pour 12 135 milliers d'euros correspond aux acquisitions nettes de parts sociales des Caisses locales au 30 juin 2017.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 2 570 millions d'euros. Ils augmentent de 74 millions d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent suite à l'affectation du résultat 2016 hors distribution de dividendes pour 17 453 milliers d'euros, l'augmentation de capital de 12 135 milliers d'euros évoquée ci-dessus et l'augmentation des gains comptabilisés directement en capitaux propres pour 6 878 milliers d'euros.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	1er semestre 2017	1er semestre 2016	31/12/2016
Résultat avant impôt	90 710	112 721	162 825
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4 905	4 446	9 356
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	7 084	12 677	24 215
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement	5 538	74	-2 325
Résultat net des activités de financement			
Autres mouvements	15 369	2 770	5 240
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	32 896	19 967	36 486
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	143 452	215 636	703 048
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-276 010	-257 935	-127 400
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-103 032	177 398	83 255
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	99 384	-50 193	-70 781
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence			0
Impôts versés	-5 116	-16 106	-50 696
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-141 322	68 800	537 426
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	-17 716	201 488	736 737
Flux liés aux participations (1)	1 002	-1 379	-558 450
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-8 535	-5 412	-13 694
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-7 533	-6 791	-572 144
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-5 365	-6 320	-1 842
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	31 923		
Flux provenant des activités abandonnées			
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	26 558	-6 320	-1 842
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	1 309	188 377	162 751
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	303 136	140 385	140 385
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	57 843	63 201	63 201
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	245 293	77 184	77 184
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	304 445	328 762	303 136
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	57 121	56 461	57 843
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	247 324	272 301	245 293
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	1 309	188 377	162 751

(*) composé du solde net des postes caisses et banques centrales, hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants destinés à être cédés).

(**) composé du solde des postes comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains" tels que détaillés en note 5.3 et des postes comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 5.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au 31 décembre 2016, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élevait à - 558 450 milliers d'euros, suite notamment à l'acquisition des titres SACAM MUTUALISATION pour 560 556 milliers d'euros et à la cession des titres NOBILISE pour 1 916 milliers d'euros.

(2) le flux de trésorerie à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par Crédit Agricole Atlantique Vendée et les Caisses locales à leurs actionnaires, à hauteur de 17 453 milliers d'euros pour le premier semestre 2017 et la souscription de parts sociales des Caisses locales par les sociétaires pour 12 135 milliers d'euros.

(3) au cours du premier semestre 2017, la nouvelle opération de titrisation originée par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » a permis de placer pour 34 430 milliers d'euros de titres seniors auprès de 37 investisseurs européens dont 2 507 milliers ont été remboursés (quote-part de Crédit Agricole Vendée). L'opération est détaillée dans les notes 2 et 10.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMEDIAIRES RESUMÉS

1. *Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées*

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2017 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le groupe Crédit Agricole sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2016 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Cela concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i> Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

- **Norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients***

La norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « clarification d'IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur à la même date.

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 01 janvier 2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Sur la base des conclusions de l'étude d'impact menée au cours de ce semestre, le Groupe estime que la mise en œuvre de la norme IFRS 15 n'aura pas d'impact significatif dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2018.

En l'état actuel de ses analyses, le Crédit Agricole Atlantique Vendée n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

- **Norme IFRS 9 *Instruments financiers***

La norme IFRS 9 *Instruments financiers* est appelée à remplacer la norme IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

- **Les principales évolutions apportées par la norme**

Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (*i.e.* prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (*i.e.* action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

- les trois modèles de gestion :
 - o le *modèle de pure collecte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie,
 - o le *modèle mixte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité,
 - o le *modèle de pure cession* dont l'intention est de céder l'actif.
- les caractéristiques contractuelles (test "*solely payments of principal & interests*" ou test "*SPPI*").

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (*i.e.* taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou le titre de dette est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test "*SPPI*".

Sur cet aspect, Crédit Agricole Atlantique Vendée est attentif à la publication en avril par l'IASB d'un exposé sondage relatif aux instruments de dettes avec des options de remboursement anticipé symétriques, et prendra en compte le cas échéant les conclusions de cet amendement lorsqu'il sera définitif.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test "*SPPI*",
- un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revente en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test "*SPPI*",

- un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est de pure cession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test "SPPI" indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des *instruments de capitaux propres* (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 par Crédit Agricole Atlantique Vendée devrait conduire :

- à une augmentation des actifs à la juste valeur par résultat compte tenu du reclassement des OPCVM et d'une partie des instruments de capitaux propres dans cette catégorie ce qui entraînera une volatilité accrue du résultat,
- au classement en coût amorti de la grande majorité des prêts et créances, ceux-ci respectant le test "SPPI",
- au classement en juste valeur par capitaux propres recyclables ou au coût amorti des instruments de dette en fonction de la documentation du modèle de gestion documenté en date de première application.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ("expected credit losses" ou "ECL") sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique.

La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (*point in time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*forward looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à

travers le cycle (*through the cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ("*loss given default*" ou "*LGD*").

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1^{ère} étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois,
- 2^{ème} étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie,
- 3^{ème} étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3^{ème} étape).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Crédit Agricole Atlantique Vendée s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères absolus et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe,
- un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (bascule d'un portefeuille ou sous-portefeuille en étape 2 d'ECL à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notations internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur,
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

Comptabilité de couverture

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- toutes les opérations de micro-couverture,
- les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de juste valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- appliquer le volet « couverture » IFRS 9,
ou
- maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de juste valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, le Crédit Agricole Atlantique Vendée n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

- **Le déploiement du projet dans le groupe Crédit Agricole**

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée fait partie intégrante du projet Groupe qui s'est organisé pour mettre en œuvre la norme IFRS 9 dans les délais requis, en associant l'ensemble des fonctions comptables, finances, risques et informatiques.

Les étapes du projet et les réalisations à date

Au premier semestre 2015, les travaux ont porté sur :

- l'analyse des dispositions de la norme, avec une attention particulière sur les changements induits par les nouveaux critères de classement et d'évaluation des actifs financiers et par la refonte du modèle de dépréciation du risque de crédit qui requiert de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un provisionnement de pertes de crédit attendues (ECL),
- l'identification des questions clés et des principaux sujets d'interprétation comptable à partir des premiers macro-chiffrages des impacts de la norme.

Après cette étape d'analyse et de diagnostic, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a pris part à la phase de mise en œuvre du projet à partir de septembre 2015.

Par ailleurs, durant l'année 2016, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a été associée aux principales réalisations qui ont concerné :

- les chantiers normatifs avec l'identification des principaux impacts sur les états financiers et la définition du processus cible de provisionnement du Groupe qui s'est concrétisé par la rédaction d'un cadre méthodologique commun,
- les chantiers méthodologiques Groupe de définition des options possibles concernant la formule de calcul des provisions, la dégradation significative et le *forward looking*, ainsi que la méthodologie de calcul de la juste valeur des crédits,
- des simulations provisoires des impacts de la nouvelle norme sur les états financiers et les fonds propres prudentiels, notamment pour répondre au mieux aux demandes de l'Autorité bancaire européenne (ABE) au niveau du groupe Crédit Agricole. Ces travaux ont été effectués sur la base des données comptables au 31 décembre 2015 de niveau Groupe,
- les chantiers informatiques avec des impacts majeurs dans les systèmes d'information, impliquant des travaux de spécifications sur les outils risques et finance et des choix d'outils mutualisés, à savoir : un outil central de provisionnement et pour les titres de dettes côtés un outil d'analyse des caractéristiques contractuelles permettant l'industrialisation du test "SPPI".

L'ensemble de ces travaux de déploiement se poursuit en 2017 et a intégré des chiffrages d'impacts sur la base des états financiers au 31 décembre 2016 afin de répondre notamment à la demande de l'Autorité bancaire européenne. Ces travaux seront finalisés courant 2017.

- **Transition**

La norme IFRS 9 est d'application rétrospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 en ajustant le bilan d'ouverture en date de première application, sans l'obligation de retraitier les états financiers de la période comparative 2017. En conséquence, le Crédit Agricole Atlantique Vendée ne prévoit pas de retraitier les états financiers présentés en comparaison avec ceux de l'année 2018.

Les normes et interprétations publiées par lIASB au 30 juin 2017 mais non encore adoptées par lUnion européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par lUnion européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2017.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16.

La norme IFRS 16 *Contrats de location* remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole est en cours de réalisation avec des premiers résultats attendus d'ici la fin de l'année 2017.

Par ailleurs, plusieurs amendements et une interprétation à des normes existantes ont été publiés par lIASB, sans enjeu majeur pour le Groupe, qui s'appliquent respectivement au 1^{er} janvier 2017 et au 1^{er} janvier 2018 sous réserve de leur adoption par lUnion européenne. Il s'agit d'une part des amendements à lIAS 7 *Etat des flux de trésorerie*, à IAS 12 *Impôts sur le résultat* et à IFRS 12 *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. Et d'autre part, il s'agit des amendements à IFRS 2 *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*, IAS 40 *Immeubles de placement*, IAS 1 *Présentation des états financiers* et à IAS 28 *Participations dans des entreprises associées*, et de l'interprétation IFRIC 22 *Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée*.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016 de Crédit Agricole Atlantique Vendée et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de Crédit Agricole Atlantique Vendée sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, la valorisation des entreprises mises en équivalence, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 30 juin 2017 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 10 « périmètre de consolidation au 30 juin 2017 ».

Au 30 juin 2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliards d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 39 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2017. Elle a souscrit pour 34,4 millions d'euros des titres subordonnés.

Par ailleurs, la Caisse régionale a mis en œuvre le nouveau modèle de notation interne LucV41 des clients « banque de détail » (agriculture, particuliers et professionnels). Les provisions collectives et filières au 30 juin 2017 intègrent les effets de ce changement de modèle (cf note 3.8 – coût du risque et note 5.4 - dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers).

3. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

3.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 995	4 739	2 259
Sur opérations internes au Crédit Agricole	18 624	45 065	26 045
Sur opérations avec la clientèle	198 507	422 603	212 976
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	226	808	445
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 904	18 646	9 372
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	4 828	8 212	3 237
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et produits assimilés			
Produits d'intérêts (1) (2)	233 084	500 073	254 334
Sur opérations avec les établissements de crédit	-3 096	-5 744	-2 651
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-63 915	-151 102	-77 981
Sur opérations avec la clientèle	-17 448	-49 152	-26 709
Sur dettes représentées par un titre	-1 188	-21 310	-2 822
Sur dettes subordonnées			
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-23 777	-46 762	-21 845
Sur opérations de location-financement			
Autres intérêts et charges assimilées	-1	-251	-93
Charges d'intérêts	-109 425	-274 321	-132 101

(1) dont 4 030 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 30 juin 2017 contre 7 444 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 4 007 milliers d'euros au 30 juin 2016.

(2) dont 1 719 milliers d'euros au 30 juin 2017 correspondant à des bonifications reçues de l'Etat, contre 4 421 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 2 305 milliers d'euros au 30 juin 2016.

3.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	30/06/2017			31/12/2016			30/06/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	383	-69	314	812	-225	587	522	-102	420
Sur opérations internes au Crédit Agricole	6 137	-20 422	-14 285	16 472	-34 054	-17 582	9 503	-16 452	-6 949
Sur opérations avec la clientèle	28 749	-969	27 780	53 371	-1 696	51 675	27 117	-874	26 243
Sur opérations sur titres		0	0			0			0
Sur opérations de change	59		59	122		122	63		63
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan		0	0			0			0
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	68 661	-6 800	61 861	138 551	-14 196	124 355	72 683	-6 585	66 098
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	1 649	-451	1 198	2 814	-182	2 632	1 452	-95	1 357
Produits nets des commissions	105 638	-28 711	76 927	212 142	-50 353	161 789	111 340	-24 108	87 232

3.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Dividendes reçus			
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	472	127	-333
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	173	8 316	2 667
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	175	336	166
Résultat de la comptabilité de couverture	170	-56	-27
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	990	8 723	2 473

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2017		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	113 068	-113 068	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	51 301	-61 767	-10 466
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	61 767	-51 301	10 466
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	178 634	-178 464	170
Variations de juste valeur des éléments couverts	75 485	-102 960	-27 475
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	103 149	-75 504	27 645
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	291 702	-291 532	170

(en milliers d'euros)	31/12/2016		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	120 182	-120 182	240 364
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	60 582	-59 600	982
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	59 600	-60 582	-982
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	178 982	-179 038	358 020
Variations de juste valeur des éléments couverts	88 548	-90 434	-1 886
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	90 434	-88 604	1 830
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	299 164	-299 220	-56

(en milliers d'euros)	30/06/2016		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	132 386	-132 386	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	72 892	-59 494	13 398
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	59 494	-72 892	-13 398
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	200 797	-200 824	-27
Variations de juste valeur des éléments couverts	118 771	-82 018	36 753
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	82 026	-118 806	-36 780
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total Résultat de la comptabilité de couverture	333 183	-333 210	-27

3.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Dividendes reçus	33 206	30 402	29 974
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	-4 373	3 037	5
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-7	-21	-21
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances			
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	28 826	33 418	29 958

(1) hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 3.8 "Coût du risque".

3.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation			
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance			
Autres produits nets de l'activité d'assurance			
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance			
Produits nets des immeubles de placement	-52	53	105
Autres produits (charges) nets	-388	-605	486
Produits (charges) des autres activités	-440	-552	591

3.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Charges de personnel	-75 140	-148 627	-73 723
Impôts et taxes (1)	-8 988	-13 681	-7 940
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-41 264	-76 352	-35 991
Charges générales d'exploitation	-125 392	-238 660	-117 654

(1) dont 1 550 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Salaires et traitements	-42 729	-82 224	-41 154
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	-4 442	-9 008	-4 501
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)		-2 525	
Autres charges sociales	-13 639	-28 840	-13 877
Intéressement et participation	-6 687	-10 376	-6 358
Impôts et taxes sur rémunération	-7 643	-15 654	-7 833
Total Charges de personnel	-75 140	-148 627	-73 723

3.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Dotations aux amortissements	-4 907	-9 351	-4 448
Immobilisations corporelles	-4 874	-9 295	-4 424
Immobilisations incorporelles	-33	-56	-24
Dotations (reprises) aux dépréciations	0	0	2
Immobilisations corporelles			2
Immobilisations incorporelles			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-4 907	-9 351	-4 446

3.8. Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-200 359	-72 799	-38 565
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	-199 445	-59 948	-36 714
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	-39	-12	-8
Engagements par signature	-261	-6 594	-169
Risques et charges	-614	-6 245	-1 674
Reprises de provisions et de dépréciations	191 548	54 943	30 892
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe			
Prêts et créances	190 171	50 845	30 262
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
Autres actifs	33	23	11
Engagements par signature	1 226	569	291
Risques et charges	118	3 506	328
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-8 811	-17 856	-7 673
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-546	-1 647	-124
Récupérations sur prêts et créances amortis	416	2 983	226
Décotes sur crédits restructurés	-67	-52	-16
Pertes sur engagements par signature			
Autres pertes			
Autres produits	-63	-1 462	-5
Coût du risque	-9 071	-18 034	-7 592

L'augmentation des « dotations » et des « reprises et utilisations » sur les opérations avec la clientèle provient des éléments suivants :

- d'une évolution technique des schémas comptables. Depuis le 01 janvier 2017, la mise à jour des provisions collectives est assurée mensuellement par un outil informatique alors qu'auparavant ces écritures étaient manuelles et nettées entre dotations et reprises,
- de la mise en œuvre du nouveau modèle de notation interne LucV41 des clients « Banque de détail » (agriculture, particuliers et professionnels) qui justifie une reprise de provision au 30 juin 2017 de l'ordre de 8 millions d'euros.

3.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	118	-260	-74
Plus-values de cession	145	78	78
Moins-values de cession	-27	-338	-152
Titres de capitaux propres consolidés	0	0	0
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	118	-260	-74

3.10. Impôts

Charge d'impôt :

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Charge d'impôt courant	-19 303	-46 651	-29 875
Charge d'impôt différé	1 891	-2 298	2 117
Charge d'impôt de la période	-17 412	-48 949	-27 758

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2017

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	90 710	34,43%	-31 231 7 308
Effet des différences permanentes			
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			
Changement de taux			114
Effet des autres éléments			6 397
Taux et charge effectifs d'impôt		19,20%	-17 412

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2017.

Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	162 825	34,43%	-56 061 12 388
Effet des différences permanentes			
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			-6 606
Changement de taux			1 331
Effet des autres éléments			
Taux et charge effectifs d'impôt		30,06%	-48 948

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016.

Au 30 juin 2016

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	112 721	34,43%	-38 810 9 567
Effet des différences permanentes			
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			1 485
Effet des autres éléments			
Taux et charge effectifs d'impôt		24,63%	-27 758

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2016.

3.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2016
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	0	-2 935	-2 126
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	0	455	732
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	0	-2 480	-1 394
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Ecart de réévaluation de la période	0	0	0
Transferts en résultat			
Autres variations			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente			
Ecart de réévaluation de la période	7 138	5 981	6 334
Transfert en résultat		9 018	6 339
Autres variations		-3 037	-5
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Ecart de réévaluation de la période	0	0	0
Transferts en résultat			
Autres variations			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	-260	-110	-554
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	6 878	5 871	5 780
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	6 878	3 391	4 386
Dont part Groupe	6 878	3 391	4 386
Dont participations ne donnant pas le contrôle			

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2016				Variation				30/06/2017			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuarielles sur avantages post-emploi	-10 105	2 923	-7 182	-7 182			0	0	-10 105	2 923	-7 182	-7 182
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-10 105	2 923	-7 182	-7 182	0	0	0	0	-10 105	2 923	-7 182	-7 182
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-10 105	2 923	-7 182	-7 182	0	0	0	0	-10 105	2 923	-7 182	-7 182
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	48 617	-3 908	44 709	44 709	7 138	-260	6 878	6 878	55 755	-4 168	51 587	51 587
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	48 617	-3 908	44 709	44 709	7 138	-260	6 878	6 878	55 755	-4 168	51 587	51 587
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	48 617	-3 908	44 709	44 709	7 138	-260	6 878	6 878	55 755	-4 168	51 587	51 587
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	38 512	-985	37 527	37 527	7 138	-260	6 878	6 878	45 650	-1 245	44 405	44 405

(en milliers d'euros)	31/12/2015 retraité				Variation				31/12/2016			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuarielles sur avantages post-emploi	-7 170	2 468	-4 702	-4 702	1 149	-396	753	753	-8 319	2 864	-5 455	-5 455
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-7 170	2 468	-4 702	-4 702	1 149	-396	753	753	-8 319	2 864	-5 455	-5 455
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-7 170	2 468	-4 702	-4 702	1 149	-396	753	753	-8 319	2 864	-5 455	-5 455
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	42 636	-3 798	38 838	38 838	-538	2 520	1 982	1 982	43 174	-6 318	36 856	36 856
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises-mises en équivalence	42 636	-3 798	38 838	38 838	-538	2 520	1 982	1 982	43 174	-6 318	36 856	36 856
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0	0			0	0			0	0
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	42 636	-3 798	38 838	38 838	-538	2 520	1 982	1 982	43 174	-6 318	36 856	36 856
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	35 466	-1 330	34 136	34 136	611	2 124	2 735	2 735	34 855	-3 454	31 401	31 401

4. Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

Compte tenu de la définition des secteurs opérationnels et de leurs critères de présentation, l'ensemble des activités de Crédit Agricole Atlantique Vendée se situe dans le secteur « banque de proximité » en France.

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités. Crédit Agricole Atlantique Vendée opère son activité en France sur les départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée.

5. Notes relatives au bilan

5.1. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	11 786	13 944
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	16 676	21 840
Valeur au bilan	28 462	35 784
<i>Dont titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Instruments de capitaux propres	1	0
Actions et autres titres à revenu variable	1	0
Titres de dettes	0	0
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et avances	0	0
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Instruments dérivés	11 785	13 944
Valeur au bilan	11 786	13 944

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Instruments de capitaux propres	0	0
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	16 676	21 840
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	16 676	21 840
Prêts et avances	0	0
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Valeur au bilan	16 676	21 840

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12 297	14 811
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	12 297	14 811

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers les établissements de crédit		
Dettes envers la clientèle		
Instruments dérivés	12 297	14 811
Valeur au bilan	12 297	14 811

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	30/06/2017		31/12/2016	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts et passifs subordonnés	0	0	0	0
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Passifs subordonnés				
Titres de dettes				
Autres passifs financiers				
Total passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0

5.2. Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	30/06/2017			31/12/2016		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	281 758	5 606	-8	218 605	7 030	
Actions et autres titres à revenu variable	11 366	2 704	-19	11 332	1 867	-18
Titres de participation non consolidés (2)	1 286 724	48 137	-673	1 284 981	40 428	-687
Total des titres disponibles à la vente	1 579 848	56 447	-700	1 514 918	49 325	-705
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente				0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 579 848	56 447	-700	1 514 918	49 325	-705
Impôts		-4 174	8		-3 913	5
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)		52 273	-692		45 412	-700

(1) dont 36 754 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

(2) par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 586 528 milliers d'euros au 30 juin 2017 et au 31 décembre 2016.

5.3. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	256 623	140 662
Comptes et prêts	5 731	15 751
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	4 184	13 228
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	249 392	123 417
Prêts subordonnés	1 500	1 494
Autres prêts et créances		
Valeur brute	256 623	140 662
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	256 623	140 662
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	1 180 855	1 196 847
Comptes ordinaires	332 732	241 125
Comptes et avances à terme	848 123	955 722
Prêts subordonnés		
Prêts et créances internes au Crédit Agricole	1 180 855	1 196 847
Valeur au bilan	1 437 478	1 337 509

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	4 151	4 070
Titres non cotés sur un marché actif	4 151	4 070
Prêts et avances	15 605 639	15 209 544
Créances commerciales	34 791	39 182
Autres concours à la clientèle	15 456 991	15 064 578
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	13 743	12 389
Comptes ordinaires débiteurs	100 114	93 395
Valeur brute	15 609 790	15 213 614
Dépréciations	-312 469	-309 338
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	15 297 321	14 904 276
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location-financement	0	0
Valeur au bilan	15 297 321	14 904 276

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	30/06/2017				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	900 504	506	-506	-1 966	898 032
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	256 623				256 623
Grandes entreprises	2 406 785	120 939	-91 449	-29 151	2 286 185
Clientèle de détail	12 302 501	244 294	-143 737	-45 660	12 113 104
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	15 866 413	365 739	-235 692	-76 777	15 553 944

(1) dont encours restructurés pour 70 015 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	913 041				913 041
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	140 662				140 662
Grandes entreprises	2 407 494	119 459	-91 053	-54 644	2 261 797
Clientèle de détail	11 893 079	241 647	-142 564	-21 077	11 729 438
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	15 354 276	361 106	-233 617	-75 721	15 044 938

(1) dont encours restructurés pour 43 956 milliers d'euros.

5.4. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2017
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	-309 338		-200 676	197 545			-312 469
dont dépréciations collectives	-75 721		-166 469	165 413			-76 777
Opérations de location-financement							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance							0
Actifs financiers disponibles à la vente	-36 746		-8	1			-36 753
Autres actifs financiers	-136		-39	55			-120
Total dépréciations des actifs financiers	-346 220	0	-200 723	197 601	0	0	-349 342

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	-322 169		-61 992	74 823			-309 338
dont dépréciations collectives	-85 694		-998	10 971			-75 721
Opérations de location financement	0						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0						0
Actifs financiers disponibles à la vente	-36 725		-21				-36 746
Autres actifs financiers	-225		-12	101			-136
Total dépréciations des actifs financiers	-359 119	0	-62 025	74 924	0	0	-346 220

L'augmentation des « dotations » et des « reprises et utilisations » sur les opérations avec la clientèle provient des éléments suivants :

- d'une évolution technique des schémas comptables. Depuis le 01 janvier 2017, la mise à jour des provisions collectives est assurée mensuellement par un outil informatique alors qu'auparavant ces écritures étaient manuelles et nettoyées entre dotations et reprises,
- de la mise en œuvre du nouveau modèle de notation interne LucV41 des clients « banque de détail » (agriculture, particuliers et professionnels) qui justifie une reprise de provision au 30 juin 2017 de l'ordre de 8 millions d'euros.

5.5. Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de Crédit Agricole Atlantique Vendée au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2017 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne								
Arabie Saoudite								
Autriche	9 007					9 007		
Belgique	19 143					19 143		
Brésil								
Chine								
Espagne								
Etats-Unis								
France	423 414					423 414		
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Portugal								
Royaume-Uni								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yémen								
Total	451 564	0	0	0	0	451 564	0	451 564

31/12/2016 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances				
Allemagne								
Arabie Saoudite								
Autriche	8 951					8 951		
Belgique	19 696					19 696		
Brésil								
Chine								
Espagne								
Etats Unis								
France	422 604					422 604		
Grèce								
Hong Kong								
Irlande								
Italie								
Japon								
Maroc								
Royaume-Uni								
Portugal								
Russie								
Syrie								
Ukraine								
Venezuela								
Yémen								
Total	451 251	0	0	0	0	451 251	0	451 251

5.6. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	19 129	9 398
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	17 681	8 681
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée	253 018	123 697
Total	272 147	133 095
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	71 985	390
Comptes et avances à terme	10 761 694	10 735 150
Total	10 833 679	10 735 540
Valeur au bilan	11 105 826	10 868 635

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Comptes ordinaires créditeurs	3 852 905	3 569 040
Comptes d'épargne à régime spécial	59 822	54 550
Autres dettes envers la clientèle	1 069 900	1 216 489
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	4 982 627	4 840 079

5.7. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	432	479
Titres du marché interbancaire		
Titres négociables à court terme	565 888	511 599
Emprunts obligataires	31 923	
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	598 243	512 078
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	0	0

Au cours du premier semestre 2017, la nouvelle opération de titrisation au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » a permis de placer pour 34 430 milliers d'euros de titres seniors auprès de 37 investisseurs européens dont 2 507 milliers ont été remboursés.

5.8. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2017
Valeur brute	3 581		77				3 658
Amortissements et dépréciations	-2 134		-52				-2 186
Valeur au bilan (1)	1 447	0	25	0	0	0	1 472

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Valeur brute	3 723		39	-181			3 581
Amortissements et dépréciations	-2 137		-121	124			-2 134
Valeur au bilan (1)	1 586	0	-82	-57	0	0	1 447

(1) y compris immeubles de placement donnés en location simple.

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

5.9. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2017
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	274 452		9 037	-950			282 539
Amortissements et dépréciations (1)	-141 958		-4 872	552			-146 278
Valeur au bilan	132 494	0	4 165	-398	0	0	136 261
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	1 677		14				1 691
Amortissements et dépréciations	-1 530		-33				-1 563
Valeur au bilan	147	0	-19	0	0	0	128

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	272 681		20 547	-18 776			274 452
Amortissements et dépréciations (1)	-144 171		-9 300	11 513			-141 958
Valeur au bilan	128 510	0	11 247	-7 263	0	0	132 494
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	1 528		149				1 677
Amortissements et dépréciations	-1 474		-56				-1 530
Valeur au bilan	54	0	93	0	0	0	147

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

5.10. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2017
Risques sur les produits épargne-logement	26 324				-3 910			22 414
Risques d'exécution des engagements par signature	10 741		261		-1 227			9 775
Risques opérationnels	5 056							5 056
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	8 649		1 874	-40				10 484
Litiges divers	13 641		479	-986	-145			12 988
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	7 908		3 260	-1 981	-15			9 172
Total	72 319	0	5 874	-3 007	-5 297	0	0	69 889

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Risques sur les produits épargne-logement	18 231		8 093					26 324
Risques d'exécution des engagements par signature	4 716		6 594		-569			10 741
Risques opérationnels	4 938		5 022	-4 145	-759			5 056
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	5 854		3 252	-3 087	-34			8 649
Litiges divers	11 461		6 514	-433	-3 901			13 641
Participations	0		0					0
Restructurations	0		0					0
Autres risques	8 949		3 072	-3 950	-163			7 908
Total	54 149	0	32 547	-11 615	-5 426	0	2 664	72 319

Risque épargne logement : les produits épargne logement sont des produits à taux réglementés par l'Etat. De par cette réglementation, l'épargnant dispose d'une option implicite lui permettant de placer ses liquidités futures à un taux supérieur au marché d'une part et le futur emprunteur d'une option implicite lui permettant d'emprunter à un taux inférieur au marché.

Le risque d'exécution d'engagements par signature résulte, en cas d'exécution de la garantie bancaire par le bénéficiaire, du risque de non recouvrement auprès du débiteur garanti.

Risques opérationnels : la provision est composée :

- d'une provision globale pour risques opérationnels mise à jour sur la base des déclarations saisies dans l'outil Olimpia de collecte des incidents. Les pertes attendues sont calculées à horizon 1 an,
- des provisions pour risques sur bonifications et primes d'intérêts octroyées par la puissance publique,
- des provisions pour risques sur les diverses procédures judiciaires en cours.

Engagements sociaux (retraites) et assimilés : ces engagements comprennent une provision pour primes, pour médailles du travail et une provision pour engagement de retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	2 648 362	1 388 346
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	0	1 094 744
Ancienneté de plus de 10 ans	662 519	664 480
Total plans d'épargne-logement	3 310 881	3 147 570
Total comptes épargne-logement	521 781	507 278
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 832 662	3 654 848

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin mai 2017 pour les données au 30 juin 2017 et à fin novembre 2016 pour les données du 31 décembre 2016.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	6 915	8 460
Comptes épargne-logement	54 560	65 669
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	61 475	74 129

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	12 841	10 233
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	0	6 122
Ancienneté de plus de 10 ans	9 573	9 969
Total plans d'épargne-logement	22 414	26 324
Total comptes épargne-logement		
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	22 414	26 324

5.11. Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2017

Au 30 juin 2017, la répartition du capital et des droits de vote de Crédit Agricole Atlantique Vendée est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissement (CCI)	1 302 830	17,59%	0,00%
Dont part du Public	1 298 632	17,53%	
Dont part Sacam Mutualisation			
Dont part autodétenue	4 198	0,06%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 855 972	25,05%	0,00%
Dont part du Public			
Dont part Crédit Agricole S.A.			
Dont part Sacam Mutualisation	1 855 972	25,05%	
Parts sociales	4 249 544	57,36%	100%
Dont 69 Caisses Locales	4 215 893	56,91%	60,79%
Dont 18 administrateurs de la CR	26	0,00%	8,37%
Dont Crédit Agricole S.A.	0	0,00%	0,00%
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	0,44%
Dont Autres	33 624	0,45%	30,40%
Total	7 408 346	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant du capital de Crédit Agricole Atlantique Vendée est de 112 977 milliers d'euros.

Dividendes

Dividendes Crédit Agricole Atlantique Vendée

Au titre de l'exercice 2016, l'Assemblée générale du 12 avril 2017 de Crédit Agricole Atlantique Vendée a approuvé le versement d'un dividende de 4,46 euros par CCI et CCA et de 0,21 euros par part sociale.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2013	4,51	4,51	0,37
2014	4,59	4,59	0,28
2015	4,46	4,46	0,22
2016	4,46	4,46	0,21

Dividendes des Caisses locales

Au titre de l'exercice 2016, les Assemblées générales des sociétaires des Caisses locales ont approuvées un intérêt aux parts sociales de 1,40 % soit un intérêt total d'un montant de 3 384 milliers d'euros.

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 17 453 milliers d'euros en 2017.

6. Engagements de financement et de garantie

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Engagements donnés	2 458 731	2 462 524
Engagements de financement	1 741 938	1 760 630
Engagements en faveur des établissements de crédit	5 335	5 335
Engagements en faveur de la clientèle	1 736 603	1 755 295
. Ouverture de crédits confirmés	837 274	895 038
- Ouverture de crédits documentaires	4 705	3 560
- Autres ouvertures de crédits confirmés	832 589	891 478
. Autres engagements en faveur de la clientèle	899 329	860 257
Engagements de garantie	716 793	701 894
Engagements d'ordre des établissements de crédit	327 673	326 732
. Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	327 673	326 732
. Autres garanties (1)	327 673	326 732
Engagements d'ordre de la clientèle	389 120	375 162
. Cautions immobilières	148 512	142 291
. Autres garanties d'ordre de la clientèle	240 608	232 871
Engagements reçus	6 058 503	5 797 567
Engagements de financement	95 046	115 394
Engagements reçus des établissements de crédit	95 046	115 394
Engagements reçus de la clientèle	5 963 457	5 682 173
Engagements reçus des établissements de crédit	305 375	285 357
Engagements reçus de la clientèle	5 658 082	5 396 816
. Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	1 381 516	1 374 028
. Autres garanties reçues	4 276 566	4 022 788

(1) dont 318 631 milliers d'euros relatifs à la garantie switch assurance mise en place le 1er juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 827 748 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	4 681 718	4 822 389
Titres prêtés		0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	110 940	136 170
Autres dépôts de garantie (1)	107 857	107 857
Titres et valeurs donnés en pension (2)	324 929	124 076
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	5 225 444	5 190 492
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension	463 630	273 359
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	463 630	273 359

(1) dans le cadre de la garantie switch assurance mise en place le 1er juillet 2016, Crédit Agricole Atlantique Vendée a versé un dépôt de 107 857 milliers d'euros en amendement des précédents dépôts versés depuis le 2 janvier 2014.

(2) au 30 juin 2017 Crédit Agricole Atlantique Vendée a mis en pension les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 à hauteur de 208 900 milliers d'euros.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2017, Crédit Agricole Atlantique Vendée a apporté 4 681 718 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 4 822 389 milliers d'euros au 31 décembre 2016. Crédit Agricole Atlantique Vendée conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole Atlantique Vendée a apporté :

- 2 144 976 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 373 111 milliers d'euros au 31 décembre 2016,
- 390 725 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 445 091 milliers d'euros au 31 décembre 2016,
- 2 146 016 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 2 004 187 milliers euros au 31 décembre 2016.

7. Reclassements d'instruments financiers

Reclassements effectués par Crédit Agricole Atlantique Vendée

Comme les exercices précédents, Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas opéré en 2017 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

8. Juste valeur des instruments financiers

8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 30 juin 2017	Juste valeur au 30 juin 2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et Créances	16 734 799	17 312 242	1 494	17 305 679	5 069
Créances sur les établissements de crédit	1 437 478	1 299 678	1 494	1 298 184	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	265 005	118 608		118 608	
Comptes et prêts à terme	849 670	855 762		855 762	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	321 303	323 814		323 814	
Prêts subordonnés	1 500	1 494	1 494		
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	15 297 321	16 012 564	0	16 007 495	5 069
Créances commerciales	34 791	34 791		34 791	
Autres concours à la clientèle	15 176 627	15 861 027		15 855 958	
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	4 151	4 104		4 104	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	13 595	13 619		13 619	
Comptes ordinaires débiteurs	68 157	99 023		99 023	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	854 135	923 520	923 519	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	451 564	493 354	493 354		
Obligations et autres titres à revenu fixe	402 571	430 166	430 165		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	17 588 934	18 235 762	925 013	17 305 679	5 069

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et Créances	16 241 785	16 451 807	1 494	16 442 451	7 862
Créances sur les établissements de crédit	1 337 509	1 328 792	1 494	1 327 298	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	253 974	253 974		253 974	
Comptes et prêts à terme	958 245	950 039		950 039	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	123 796	123 285		123 285	
Prêts subordonnés	1 494	1 494	1 494		
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	14 904 276	15 123 015	0	15 115 153	7 862
Créances commerciales	39 182	39 182		39 182	
Autres concours à la clientèle	14 786 880	14 975 260		14 967 398	7 862
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	4 070	4 041		4 041	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	12 241	12 238		12 238	
Comptes ordinaires débiteurs	61 903	92 294		92 294	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	758 917	852 082	852 082	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	451 251	502 460	502 460		
Obligations et autres titres à revenu fixe	307 666	349 622	349 622		
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	17 000 702	17 303 889	853 576	16 442 451	7 862

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 30 juin 2017	Juste valeur au 30 juin 2017	Prix côtés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	11 105 826	11 418 238	0	11 418 238	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	17 755	17 681		17 681	
Comptes et emprunts à terme	10 763 142	11 056 679		11 056 679	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	324 929	343 878		343 878	
Dettes envers la clientèle	4 962 793	4 961 925	0	4 902 103	59 822
Comptes ordinaires créditeurs	3 852 905	3 852 037		3 852 037	
Comptes d'épargne à régime spécial	59 822	59 822		59 822	
Autres dettes envers la clientèle	1 050 066	1 050 066		1 050 066	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	598 243	607 939		607 939	
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	16 666 862	16 988 102	0	16 928 280	59 822

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix côtés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	10 868 635	10 851 664	0	10 851 664	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	8 692	8 681		8 681	
Comptes et emprunts à terme	10 735 867	10 719 697		10 719 697	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	124 076	123 286		123 286	
Dettes envers la clientèle	4 840 079	4 811 314	0	4 756 764	54 550
Comptes ordinaires créditeurs	3 569 040	3 568 580		3 568 580	
Comptes d'épargne à régime spécial	54 550	54 550		54 550	
Autres dettes envers la clientèle	1 216 489	1 188 184		1 188 184	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre	512 078	511 208		511 208	
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	16 220 792	16 174 186	0	16 119 636	54 550

8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

(en milliers d'euros)	30/06/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	11 786	1	11 785	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	1	1	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	1			
Instruments dérivés	11 785		11 785	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	16 676	0	16 676	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	16 676	0	16 676	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	16 676		16 676	
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 579 848	80 349	1 499 499	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	281 758	80 299	201 459	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	1 298 090	50	1 298 040	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	28 924		28 924	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 637 234	80 350	1 556 884	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux	0	0	0	0

(1) y compris 586 528 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 "principes et méthodes comptables" présentés dans les états financiers du 31 décembre 2016).

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	13 944	0	13 944	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	0			
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Instruments dérivés	13 944		13 944	
0	0			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	21 840	0	21 840	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	21 840	0	21 840	0
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	0			
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	21 840		21 840	
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 514 918	14 778	1 500 140	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	218 605	14 758	203 847	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	1 296 313	20	1 296 293	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	22 902		22 902	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 573 604	14 778	1 558 826	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) y compris 586 528 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2017	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12 297	0	12 297	0
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	12 297		12 297	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	109 518		109 518	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	121 815	0	121 815	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	14 811	0	14 811	0
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	14 811		14 811	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	141 367		141 367	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	156 178	0	156 178	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

9. Parties liées

Les transactions réalisées avec des entités contrôlées par Crédit Agricole Atlantique Vendée en contrôle exclusif au cours du premier semestre 2017 sont les suivantes :

Nature de la transaction : location par Crédit Agricole Atlantique Vendée de locaux à usage de bureaux.

Parties liées	Montant de la transaction (milliers d'euros)
SCI LES TERRES NOIRES	378
SCI CHALLANS	57
SCI LES SABLES	63

Nature de la transaction : avances financières

Parties liées	Montant de la transaction (milliers d'euros)
SCI LES TERRES NOIRES	4 821
SCI CHALLANS	655
SCI LES SABLES	363

10. Périmètre de consolidation au 30 juin 2017

Composition du périmètre

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 est composé de la Caisse régionale Atlantique Vendée, des 69 Caisses locales affiliées et de la société technique de titrisation comprenant ses quotes-parts dans le FCT « Crédit Agricole Habitat 2015 » et le FCT « Crédit Agricole Habitat 2017 » (cf. point ci-dessous).

Au 30 juin 2017, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2017) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales le 23 février 2017. Cette transaction est le premier RMBS français placé dans le marché par le Groupe.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au « FCT Crédit Agricole Habitat 2017 » pour un montant de 1 milliards d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès de 37 investisseurs européens (banques, fonds et banques centrales).

Au 30 juin 2017 Crédit Agricole Atlantique Vendée ayant participé à l'opération de titrisation a consolidé sa quote-part (analyse par silo), le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

Les entités contrôlées dont la contribution aux états financiers consolidés n'est pas significative ne font pas partie du périmètre de consolidation.

11. Événements postérieurs au 30 juin 2017

Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a enregistré aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice pouvant avoir une incidence sur l'arrêté comptable du 30 juin 2017.

**Visa du Directeur Général de la Caisse régionale Atlantique Vendée
Monsieur Patrice CHERAMY**

SOMMAIRE

1. Attestation du responsable de l'information	P. 3
2. Rapport de gestion semestriel du Crédit Agricole Atlantique Vendée au 30 juin 2017	P. 5
3. Comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2017	P. 54
4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017	P. 110



KPMG Audit FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

M ALEVAUT NAUD.

Malevaut – Naud
55 Boulevard Arago
79180 Chauray

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel

**Rapport des commissaires aux comptes sur
l'information financière semestrielle 2017**

Période du 1er janvier au 30 juin 2017
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
La Garde – Route de Paris – 44949 Nantes Cedex 9
Ce rapport contient 56 pages
Référence : FN-173-10



KPMG Audit FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

M ALEVAUT-NAUD.

Malevaut – Naud
55 Boulevard Arago
79180 Chauray

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel

Siège social : La Garde – Route de Paris – 44949 Nantes Cedex 9
Capital social : €.112 977 277

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017

Période du 1er janvier au 30 juin 2017

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.



Malevaut-Naud

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017
28 août 2017

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Nantes, le 28 août 2017

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Franck Noël
Associé

Chauray, le 28 août 2017

Malevaut - Naud

Jean-Louis Gouttenegre
Associé